

personnes gouvernent avec une volonté ferme, et rapide. Aussi, voyez comme elle attend un pouvoir de sa pensée. Comme elle est prête à lui donner une pacte de sept cents voix dans le sens des idées de Mais ce pouvoir ne surgit pas, et ne peut guère provisoire où nous sommes.



— Que faut-il donc que fasse l'Assemblée?

— et s'en aller.

L'ÉTAT.

JACQUES BONHOMME

L'éphémère journal de F. Bastiat et G. de Molinari

Collection complète des articles

- C'est vrai ; mais, en même temps, il ne cesse de demander à l'État, sous toutes les formes, des libéralités.
- Il veut que l'État fonde des crèches, des salles d'asile et des écoles gratuites pour la jeunesse ; des ateliers nationaux pour l'âge mûr et des pensions de retraite pour la vieillesse.
- Il veut que l'État aille guerroyer en Italie et en Espagne.
- Il veut que l'État fonde des colonies agricoles.
- Il veut que l'État fasse les chemins de fer.
- Il veut que l'État défriche l'Algérie.
- Il veut que l'État prête dix milliards aux propriétaires fonciers.
- Il veut que l'État fournisse le capital aux travailleurs.
- Il veut que l'État reboise les montagnes.
- Il veut que l'État endigue les rivières.
- Il veut que l'État paye des rentes sans en avoir.
- Il veut que l'État fasse la loi à l'Europe.
- Il veut que l'État favorise l'agriculture.
- Il veut que l'État donne des primes aux fabricants.
- Il veut que l'État protège le commerce.
- Il veut que l'État ait une armée redoutable.
- Il veut que l'État ait une marine imposante.
- Il veut que l'État.....
- Avez-vous tout dit?
- J'en ai encore pour une bonne heure.
- Mais enfin, où en voulez vous venir?

INSTITUT COPPET

... Jacques Bonhomme s'est consolé en pensant que la dispense peut-être les emprunteurs de vendre leurs terres ou leurs propriétés à 100 % de perte. Et puis reprenant, et la confiance aussi, l'intérêt baisserait. On verrait surgir de tous côtés des sociétés comme des banques ; avec quelque difficulté d'abord, mais entraîné, avec fureur. De ces sociétés et de de un certain nombre représentaient sur des conceptions ou folles : celles-là tomberaient. Mais plusieurs mi survivraient, et celles-là serviraient dans la suite toutes les autres. L'expérience serait en cela pour te

... sur le tit aujourd'hui tant de chimères, recevrait une appl et saine. Il produirait sans consommation pour l'Éta l'attention pour l'industrie, tous les bons effets dor ceptible.

... C'est alors aussi que, par le canal des banques, répandrait sans effort dans le pays ; les capitaux re leur capitalisation interrompue ; dans peu de temps e abonder partout. Les associations d'ouvriers, qui fonderaient sur des bases solides, avec des chances de succès, participeraient aux bienfaits du crédit co les autres.

CHRONIQUE POLITIQUE

Intérieur.

De quoi se compose un attroupement ?

De deux pour cent de filous attentifs aux poches d'autrui ;

De trois pour cent de brouillons et d'agents de police ;

De vingt-cinq pour cent de gamins de tout âge, allant par la ville, le grabuge et les niches que l'on peut faire à l'occasion ;

De soixante-dix pour cent de niais de tout calibre, de tout âge, de tout sexe, qui rentrent chez eux vexés d'avoir été attroupés, et qui mériteraient le fouet, si on le donnait à tout le monde.

Ceci posé, qu'y a-t-il à faire pour dissiper un attroupement ?

Selon Jacques Bonhomme, rien.

Et en voici la raison. Supposons un rassemblement devant la porte Saint-Denis. A huit heures le jobard arrive chez lui pour digérer son dîner tout le long du boulevard ; il ne sait de quel côté tourner les talons pendant le temps d'attroupement il se dit : Je vais voir ce qu'il y a de l'émeute.

Jacques Bonhomme

L'éphémère journal de Frédéric Bastiat
et Gustave de Molinari

(11 juin – 13 juillet 1848)

Recueil de tous les articles,
augmenté d'une introduction



INSTITUT
COPPET

Paris, octobre 2014

Institut Coppet

www.institutcoppet.org

Introduction

Éphémère, à notre plus grande désolation, le journal à la rédaction duquel Frédéric Bastiat, Gustave de Molinari, Charles Coquelin, Joseph Garnier et Alcide Fonteyraud œuvrèrent conjointement, n'en a pourtant pas perdu toute sa saveur et toute son importance historique.

Tout d'abord, il s'agit là d'un monument rare de la tradition libérale française : rare non seulement parce que les libéraux français ont participé à peu de périodiques au cours de l'histoire, mais aussi et surtout parce que celui-ci est d'une lecture volontairement facile. Rédigé pour le peuple, et comme par lui, il n'a ni la prétention scientifique du *Journal des Économistes* ni la profondeur du *Censeur Européen*.

Ensuite, nous pouvons y lire des contributions oubliées de plusieurs grandes gloires du libéralisme en France : on y retrouve plusieurs textes de Bastiat, comme « La liberté », « Laissez-faire », « L'État », ou encore le très éclairant « Prendre cinq et rendre quatre ce n'est pas donner ». Bien que dans le cas de nombreux articles rien ne permette d'en connaître l'auteur — aucun article n'était signé, et seuls ceux de Bastiat ont été authentifiés par Prosper Paillo-

tet, l'éditeur des *Œuvres complètes* de Bastiat, avec l'aide de Molinari —, c'est un souci d'autant plus marginal qu'ils furent le plus souvent le fruit de la collaboration de tous les rédacteurs.

Si nous souhaitons désormais présenter les spécificités de ce journal, disons d'abord que *Jacques Bonhomme* était une feuille parmi tant, publiée au milieu des insurrections de juin 1848. Elle s'étalait sur deux pages seulement, destinées à être vendues ensemble comme un numéro, ou placardées au mur séparément, pour être lues dans la rue. On comprendra dès lors pourquoi le style des articles qui y sont contenus est si relâché, si plaisant et si enfantin.

Le journal n'eut que quatre numéros, et, étant apparu le 11 juin, il disparut pour toujours le 13 juillet 1848.

Il avait couvert la politique nationale de la France, avec un œil résolument et ouvertement libéral. Il avait critiqué Louis-Napoléon Bonaparte autant que Ledru-Rollin ou le général Cavaignac.

Il portait un nom étrange, qu'il convient d'expliquer. Jacques Bonhomme était l'équivalent au dix-neuvième siècle de Monsieur Toulemonde, comme les Anglais ont eu John Bull et les Américains John Does. Il s'agit de l'homme moyen, le quidam, l'individu quelconque. En choisissant ce titre, Bastiat, Molinari et les autres tâchaient de signifier qu'ils parleraient pour le Français moyen ; qu'ils chercheraient ses véritables intérêts ; surtout, qu'ils combattraient pour lui.

Dans cet ouvrage, nous avons réédité l'ensemble des articles des quatre différents numéros de *Jacques Bonhomme*, auxquels nous avons eu accès grâce à l'amabilité du professeur David Hart, que nous tenons à remercier ici.

Chacun des numéros a en outre été retranscrit comme dans l'original, et rendu disponible en format A3 sur le site de l'Institut Coppet. De sorte qu'il est possible d'imprimer soi-même les numéros sur une feuille recto verso, et de découvrir ces articles dans des conditions proches de celles du parisien moyen qui cherchait le réconfort du bon sens au milieu des pagailles de la révolution de 1848.

Benoît Malbranche
Institut Coppet

Premier numéro
Du 11 au 15 juin 1848

Sommaire.

Histoire de Jacques Bonhomme. — Comment lui est venue l'idée d'écrire un journal. — Comment il entend la liberté. — Son opinion sur l'Assemblée nationale. — Comment il comprend l'État. — Son plan financier. — Jacques Bonhomme dit son mot sur le recrutement, les élections, les bons du Trésor, les caisses d'épargne et les fonds secrets, les at-troupements et les affaires étrangères.

Histoire de Jacques Bonhomme.

*Comment est venue à Jacques Bonhomme
l'idée écrire un journal.*

Et d'abord Jacques Bonhomme vous dira qui il est et pourquoi on l'a baptisé du nom de Jacques Bonhomme.

Il y a bien longtemps de cela — bien des centaines d'années — des seigneurs grands et petits étaient les maîtres du pays. Comme ces gens-là passaient leur vie à se chamailler entre eux, comme ils ne travaillaient aucunement ni de la pioche, ni de la bêche, ni du marteau, leur nourriture et leur entretien se trouvaient à la charge de ceux qui travaillaient. Et le fardeau était lourd, croyez-moi ! car on ne ménage pas son beurre quand on va le chercher dans le garde-manger du voisin. Cependant, les gens de travail ne se plaignaient pas trop ; pourvu qu'on leur laissât de quoi vivre, eux, leurs femmes et leurs enfants, ils payaient sans mot dire les redevances, et ils faisaient les corvées. C'était un bon peuple, bien doux, bien inoffensif, et qui se consolait vite de ses peines lorsqu'on lui disait le mot pour rire. Voyant cela, ceux qui le gru-

geaient et qui le tondaient à ras lui avaient donné le nom de Jacques Bonhomme. Avaient-ils envie de faire cadeau d'une parure à leurs femmes ou de doter leurs filles — ils s'adressaient à Jacques Bonhomme. — Jacques, mon bon Jacques, lui disaient-ils, donne-nous un peu plus de blé, un peu plus d'huile, un peu plus de vin sur ta récolte ; et si Jacques lui répondait : — Mais je vous en donne déjà pas mal, de mon blé, de mon huile et de mon vin, — ils répliquaient : — Jacques, mon ami Jacques, tu t'égarer ; c'est dans ton intérêt que nous te demandons un supplément de blé, d'huile et de vin ; cela fera aller le commerce, et tu finiras toi-même par en profiter. *L'impôt est le meilleur des placements.*

Jacques Bonhomme, qui n'était pas un sot, quoiqu'en ce temps-là il sût à peine lire, Jacques Bonhomme trouvait bien que le raisonnement louchait un peu ; cependant il payait tout de même. Il était si bien nommé Jacques Bonhomme !

D'autres fois on lui disait : Jacques, mon ami Jacques, sais-tu bien ce qui vient d'arriver ? Un étranger a osé dire que ton seigneur et maître, le roi de France, vit avec une c... ; Jacques, il faut punir l'insolent : donne-nous ta vache avec son veau et envoie ton fils aîné à la frontière. — Et si Jacques s'avisait là-dessus de raisonner, et de demander qu'au moins on lui laissât son veau, — on lui répondait encore : — Jacques, mon

ami Jacques, vous voulez donc laisser insulter impunément l'honneur national ! Jacques, mon ami Jacques, vous êtes un factieux ! Mais prenez-y garde : si vous refusez au roi l'impôt qui lui est dû, le roi vous enverra ramer sur ses galères.

Et comme Jacques Bonhomme se souciait peu d'aller ramer sur les galères du roi, il vendait sa vache avec le veau, en donnait le prix au collecteur et il envoyait son fils à la frontière. Puis, de grand matin, jusque bien avant dans la soirée, il se remettait à piocher son coin de terre.

Un jour pourtant, Jacques Bonhomme se fatigua de piocher toujours sans pouvoir rien garder dans sa pauvre escarcelle ; il déposa sa pioche, prit un fusil, et se mit à faire des révolutions.

Il en fit une, deux, trois, puis il déposa son fusil et recommença à piocher.

Mais, après avoir fait ses trois révolutions, voici que Jacques Bonhomme s'aperçoit que les choses, au lieu de tourner de mal en bien, vont de mal en pis, et Jacques Bonhomme, dont la famille a grossi, et avec elle les soucis du jour, Jacques Bonhomme est fort inquiet, Jacques Bonhomme se gratte l'oreille, Jacques Bonhomme cherche un moyen honnête de se tirer d'affaire.

Comme bien vous pensez, Jacques Bonhomme ne manque pas d'amis ; car, enfin, Jacques, malgré les révolutions, a bien encore un peu de blé dans son grenier et quelques litres de vin dans son cellier, et tous ses amis lui donnent à l'envi des conseils. — Jacques, lui dit l'un, Jacques, mon ami, vois-tu bien, tu as fait un pas de clerc : brise ton fusil, rappelle ceux que tu as chassés, laisse-les te conduire comme ils l'entendront, et paie leur l'impôt sans mot dire ! Vois-tu bien, Jacques, ton rôle, à toi, c'est de payer. — Tu as payé, tu paies et tu paieras. Remets donc les choses comme devant. Tu payais beaucoup alors, c'est vrai ; mais si les choses continuent à aller comme elles vont, vois-tu bien, si peu qu'on te demande, Jacques, tu ne le pourras donner, car tu n'auras plus rien.

— N'écoute pas, Jacques, lui crie un autre. Jacques, mon ami, tu n'as pas fait trois révolutions pour n'en tirer aucun profit. Jacques, mon ami, reprends ton fusil, et au besoin ta hache ou ta faux, et continue à faire la guerre aux aristocrates, jusqu'à ce qu'il n'en demeure plus un seul debout. Alors, crois-moi, tu deviendras riche et tu seras heureux.

— Jacques, mon ami Jacques, que vas-tu faire ? N'écoute pas ces hommes à ceinture rouge. Ne fais point la guerre aux aristocrates, Jacques ; il y a d'autres moyens de te tirer d'affaires. Il y en a un surtout qui est infaillible...

c'est moi qui l'ai inventé. Il ne te coûtera pas cher, Jacques, et il t'enrichira pour sûr...

Jacques, qui était bien décidé à ne pas revenir au temps passé, mais qui répugnait fort à reprendre son fusil, Jacques prêtait une oreille attentive aux paroles de son troisième ami, et il était sur le point de conclure le marché, lorsqu'on le tira par sa blouse pour lui offrir un autre remède non moins infailible, — puis un second, — puis un troisième ; si bien que Jacques ne savait plus auquel entendre.

Alors il poussa une idée à Jacques Bonhomme. Mes amis, pensa-t-il, s'occupent beaucoup de mes affaires, si je m'en occupais aussi, moi ? Si je cherchais où va mon argent ; si je m'occupais de savoir pourquoi on ne me permet pas de faire ceci ou cela à ma guise ; pourquoi on m'oblige d'acheter cher ici mon pain, ma viande, mon chauffage et mes outils, tandis que je pourrais les avoir à bon marché un peu plus loin ; pourquoi on me prend chaque année mes enfants les plus robustes pour en faire des soldats, quand j'aurais plus de profit à en faire des laboureurs ou des artisans ; pourquoi on m'oblige à payer de gros appointements par ci, de gros appointements par là, absolument comme sous l'Ancien régime ; pourquoi, enfin, on me soutire autant et plus d'argent qu'on m'en soutirait autrefois.

Ayant fait ces réflexions, Jacques Bonhomme se mit à étudier le budget de la république et à lire des livres d'économie politique ; de tout cela, il retira grand fruit ; il commença à voir jour dans les affaires, et voulant que tout le monde y pût voir comme lui, il se mit à raconter ce qu'il avait appris.

Maintenant, mes chers amis, prêtez attention, je vous prie, aux discours de Jacques Bonhomme. C'est un homme de bonne humeur et de bon esprit, un démocrate de la vieille souche, et, grands et petits, vous aurez tous profit à l'écouter.

La liberté.

J'ai beaucoup vécu, beaucoup vu, observé, comparé, étudié, et je sais arrivé à cette conclusion :

« Nos pères avaient raison de vouloir être LIBRES, et nous devons le vouloir aussi. »

Ce n'est pas que la liberté n'ait des inconvénients ; tout en a. Arguer contre elle de ces inconvénients, c'est dire à un homme qui est dans

le borbier : N'en sortez pas, car vous ne le pouvez sans quelque effort.

Ainsi il serait à souhaiter qu'il n'y eût qu'une foi dans le monde, pourvu que ce fût la vraie. Mais où est l'autorité infaillible qui nous l'imposera ? En attendant qu'elle se montre, maintenons *la liberté d'examen et de conscience*.

Il serait heureux que le meilleur mode d'enseignement fût universellement adopté. Mais qui le possède, et où est son titre ? Réclamons donc *la liberté d'enseignement*.

On peut s'affliger de voir des écrivains se complaire à remuer toutes les mauvaises passions. Mais entraver la presse, c'est entraver la vérité aussi bien que le mensonge. Ne laissons donc jamais périr *la liberté de la presse*.

C'est une chose fâcheuse que l'homme soit réduit à gagner son pain à la sueur de son front. Il vaudrait mieux que l'État nourrit tout le monde ; mais c'est impossible. Ayons du moins *la liberté du travail*.

En s'associant, les hommes peuvent tirer un plus grand parti de leurs forces. Mais les formes de l'association sont infinies ; quelle est la meilleure ? Ne courons pas la chance que l'État nous impose la plus mauvaise, cherchons à tâtons la bonne et réclamons *la liberté d'association*.

Un peuple a deux manières de se procurer une chose : la première, c'est de la faire ; la seconde, c'est d'en faire une autre et de la troquer. Il vaut certainement mieux avoir l'option que de ne l'avoir pas. Exigeons donc la *liberté de l'échange*.

Je me mêle aux débats publics, je m'efforce de pénétrer dans la foule pour prêcher toutes les *libertés* dont l'ensemble forme *la liberté*.

Laissez faire ! — Je commence par dire, pour prévenir toute équivoque, que *laissez faire* s'applique ici aux choses honnêtes, l'État étant institué précisément pour *empêcher* les choses dés-honnêtes.

Cela posé, et quant aux choses innocentes par elles-mêmes, comme le travail, l'échange, l'enseignement, l'association, la banque, etc., il faut pourtant opter. Il faut que l'État *laisse faire* ou *empêche de faire*.

S'il *laisse faire*, nous serons libres et économiquement administrés, rien ne coûtant moins que de laisser faire.

S'il *empêche de faire*, malheur à notre liberté et à notre bourse. À notre liberté, puisque *empêcher*

c'est lier les bras : à notre bourse, car pour *empêcher*, il faut des agents, et pour avoir des agents, il faut de l'argent.

À cela les socialistes disent : Laissez faire ! mais c'est une horreur ! — Et pourquoi, s'il vous plaît ? — Parce que, quand on les laisse faire, les hommes font mal et agissent contre leurs intérêts. Il est bon que l'État les dirige.

Voilà qui est plaisant. Quoi ! vous avez une telle foi dans la sagacité humaine que vous voulez le suffrage universel et le gouvernement de tous par tous ; et puis, ces mêmes hommes que vous jugez aptes à gouverner les autres, vous les proclamez inaptes à se gouverner eux-mêmes !

L'Assemblée Nationale.

— Maître Jacques, que pensez-vous de l'Assemblée nationale ?

— Je la crois excellente, bien intentionnée, passionnée pour le bien. Elle aime peuple, elle est le peuple, elle le voudrait heureux et libre. Elle fait honneur au *suffrage universel*.

— Cependant, que d'hésitation ! que de lenteurs ! que d'orages sans causes ! que de temps perdu ! Quels biens a-t-elle réalisés ? quels maux a-t-elle empêchés ? Le peuple souffre, l'industrie s'éteint, le travail s'arrête, le trésor se ruine, et l'Assemblée passe son temps à écouter d'ennuyeuses harangues.

— Que voulez-vous ? L'Assemblée ne peut changer la nature des choses. La nature des choses s'oppose à ce que neuf cents personnes gouvernent avec une volonté ferme, logique et rapide. Aussi voyez comme elle attend un pouvoir qui réfléchisse sa pensée, comme elle est prête à lui donner une majorité compacte de sept cents voix dans le sens des idées démocratiques. Mais ce pouvoir ne surgit pas, et ne peut guère surgir dans le provisoire où nous sommes.

— Que faut-il donc que fasse l'Assemblée ?

— Trois choses : pourvoir à l'urgence, faire la Constitution, et s'en aller.

L'ÉTAT.

Il y en a qui disent : C'est un homme de finances qui nous tirera de là, Thiers, Fould, Goudchaux, Girardin. Je crois qu'ils se trompent.

— Qui donc nous en tirera ?

— Le peuple.

— Quand ? — Quand il aura appris cette leçon : L'État, n'ayant rien qu'il ne l'ait pris au peuple, ne peut pas faire au peuple des largesses.

— Le peuple sait cela, car il ne cesse de demander des réductions de taxes.

— C'est vrai ; mais, en même temps, il ne cesse de demander à l'État, sous toutes les formes, des libéralités.

Il veut que l'État fonde des crèches, des salles d'asile et des écoles gratuites pour la jeunesse ; des ateliers nationaux pour l'âge mûr et des pensions de retraite pour la vieillesse.

Il veut que l'État aille guerroyer en Italie et en Pologne.

Il veut que l'État fonde des colonies agricoles.

Il veut que l'État fasse les chemins de fer.

Il veut que l'État défriche l'Algérie.

Il veut que l'État prête dix milliards aux propriétaires.

Il veut que l'État fournisse le capital aux travailleurs.

Il veut que l'État reboise les montagnes.

Il veut que l'État endigue les rivières.

Il veut que l'État paye des rentes sans en avoir.

Il veut que l'État fasse la loi à l'Europe.

Il veut que l'État favorise l'agriculture.

Il veut que l'État donne des primes à l'industrie.

Il veut que l'État protège le commerce.

Il veut que l'État ait une armée redoutable.

Il veut que l'État ait une marine imposante.

Il veut que l'État...

— Avez-vous tout dit ?

— J'en ai encore pour une bonne heure.

— Mais enfin, où en voulez-vous venir ? —
À ceci : tant que le peuple voudra tout cela, il
faudra qu'il le paye. Il n'y a pas d'homme de
finances qui fasse quelque chose avec rien.

Jacques Bonhomme fonde un prix de cin-
quante mille francs à décerner à celui qui don-
nera une bonne définition de ce mot, l'ÉTAT ;
car celui-là sera le sauveur des finances, de
l'industrie, du commerce et du travail.

Sur les plans financiers.

Depuis que la crise a commencé, les plans
financiers pleuvent de toutes parts. C'est à qui
aura l'honneur de sauver le commerce, l'in-
dustrie, les finances, de sauver, en un mot, la
République. Chacun propose sa recette, tou-
jours meilleure et plus infaillible que les autres.

Bien entendu que les auteurs de ces belles
découvertes réclament invariablement l'inter-

vention active de l'État ; ils se chargeraient seulement d'administrer leurs remèdes en son nom.

Quelques statisticiens ont essayé de faire le compte de ces plans sauveurs. Ils en ont déjà trouvé, dit-on, 999 000, et ce n'est pas encore fini.

Quand on aura atteint le million, nous proposerons aussi notre plan ; et celui-là, s'il n'est plus merveilleux que les autres, s'en distinguera tout au moins par sa simplicité.

Il consistera tout simplement à permettre à l'industrie de se sauver elle-même.

Il n'exigera du gouvernement autre chose qu'un projet de loi en trois articles, conçu à peu près en ces termes :

Art. 1er. Les lois qui limitent le taux de l'intérêt de l'argent en matière civile et en matière commerciale, sont abrogées.

Art. 2. La loi qui régit les sociétés commerciales est abrogée.

Les sociétés seront régies à l'avenir par les conventions librement consenties entre les parties.

Les engagements contractés par elles envers les tiers seront soumis au droit commun.

Art. 3. Le privilège exclusif de la Banque de France est aboli. En conséquence, il est permis à tout particulier, ou à toute société, d'émettre des billets au porteur et à vue, et de faire toute autre opération de banque, à la seule condition de remplir fidèlement tous ses engagements envers le public.

Si une loi semblable à celle qui précède était proposée et adoptée, il nous semble voir d'ici ce qui arriverait.

On verrait d'abord un peu de confusion, un peu de brouhaha.

Il y aurait sans doute, surtout dans les premiers moments, des emprunts ostensiblement contractés à 15, à 20, qui sait ? peut-être même à 30 % l'an. Bien des gens crieraient au scandale. Jacques Bonhomme s'en consolerait en pensant que cela dispense peut-être les emprunteurs de vendre leurs marchandises ou leurs propriétés à 100 % de perte. Et puis, les affaires reprenant, et la confiance aussi, l'intérêt baisserait peu à peu.

On verrait surgir de tous côtés des sociétés commerciales et des banques ; avec quelque

difficulté d'abord, mais bientôt avec entraînement, avec fureur. De ces sociétés et de ces banques, un certain nombre reposeraient sur des conceptions hasardées ou folles : celles-là tomberaient. Mais plusieurs mieux conçues, survivraient, et celles-là serviraient dans la suite de modèle à toutes les autres. L'expérience serait en cela pour tout le monde un infaillible guide.

C'est alors que le principe de l'association, sur lequel on bâtit aujourd'hui tant de chimères, recevrait une application juste et saine. Il produirait, sans commotion pour l'État, sans perturbation pour l'industrie, tous les bons effets dont il est susceptible.

C'est alors aussi que, par le canal des banques, le crédit se répandrait sans effort dans le pays ; les capitaux reprendraient leur circulation interrompue ; dans peu de temps on les verrait abonder partout. Les associations d'ouvriers, quand elles se fonderaient sur des bases solides, avec des chances raisonnables de succès, participeraient aux bienfaits du crédit comme toutes les autres.

CHRONIQUE POLITIQUE

Intérieur

De quoi se compose un attroupement ?

De deux pour cent de filous attentifs aux poches qui s'entrouvrent ;

De trois pour cent de brouillons et d'agents de discordes civiles ;

De vingt-cinq pour cent de gamins de tout âge, aimant le tapage, le *grabuge* et les niches que l'on peut faire à l'autorité ;

De soixante-dix pour cent de niais de tout calibre, qui vont voir ce qu'il y a ; qui rentrent chez eux vexés d'avoir été bousculés, et qui mériteraient le font, si on le donnait à tout âge.

Ceci posé, qu'y a-t-il à faire pour dissiper un attroupement ?

Selon Jacques Bonhomme, rien.

Et en voici la raison. Supposons un rassemblement comme celui de la porte Saint-Denis. À

huit heures le jobard sort de chez lui pour digérer son dîner tout le long du boulevard. Ordinairement il ne sait de quel côté tourner les talons ; par ce temps d'attroupement il se dit : Je vais voir ce qu'il y a du côté de l'émeute.

Le voilà arrivé, penchant son oreille à droite, à gauche, et n'entendant que des balivernes. Si la troupe ou la mobile, ou la garde nationale ne viennent pas, le plaisir du jobard varie peu, et au bout de dix heures il va se coucher en bâillant. Cela ne l'empêche pas de dire à tous ceux qu'il rencontre, et surtout à sa portière, qu'il aime à effrayer :

Je viens de l'échapper belle ! on se bat à la porte Saint-Denis. — Toutefois, comme il s'est ennuyé la veille, il se prive le lendemain du plaisir de l'émeute. Comme tous les jobards se ressemblent, et qu'ils forment la majorité de l'attroupement, leur nombre diminue par enchantement, et l'attroupement s'évanouit.

Supposez, au contraire, que la troupe, la mobile ou la garde nationale s'en mêlent. Le gamin s'excite à la vue des uniformes ; il pousse, il anime le jobard ; il crie des *lampions* ou *vive Barbès !* ou *à bas Thiers !* (Tabatière). La bousculade commence, les troupes manœuvrent, le tambour fait des roulements, il y a des accidents et des émotions de toute nature ; le filou travaille, le brouillon attise le feu, le gamin est aux anges, et le jobard cherche à se dépêtrer le mieux qu'il

peut. Mais comme il a été au spectacle, et qu'il a eu des émotions gratis, il revient le lendemain se plaindre que le commerce ne va pas ; que l'autorité devrait bien prendre des mesures pour dissiper les attroupements.

De ces observations personnelles, Jacques Bonhomme conclut :

1° Que ceux qui vont voir ce qu'il y a sont des niais ;

2° Que l'autorité aurait pu se tenir sur ses gardes ; mais qu'elle n'avait nullement besoin d'une nouvelle loi sur les attroupements.

Jacques Bonhomme pense que si la Chambre faisait la constitution tout de suite, elle contribuerait beaucoup à dissiper les attroupements. Qu'on se le dise.

Le citoyen ministre de la guerre a annoncé, dans la séance du 9, qu'un projet de décret serait incessamment présenté au sujet du recrutement. On abolira le remplacement, et on réduira considérablement la durée du service militaire. Jacques Bonhomme espérait qu'on abolirait la conscription, et qu'on la remplacerait par

des enrôlements volontaires. Mais on n'a pas consulté Jacques Bonhomme.

Patience ! Jacques Bonhomme finira par crier si haut, qu'il faudra bien qu'on l'écoute.

Jacques Bonhomme n'est pas content du résultat des élections. Jacques Bonhomme pense qu'avec du rouge et du blanc on ne fera jamais une république tricolore. Jacques Bonhomme avait une liste de conciliation ; il n'a voté ni pour Thiers ni pour Thoré. Mais puisque sa liste ne l'a pas emporté, Jacques Bonhomme se félicite de ce que l'avantage a été partagé entre les deux listes. L'égalité des forces rend l'oppression impossible.

Jacques Bonhomme avait fait une petite économie. En attendant un placement avantageux ou des mauvais jours qui sont venus, hélas ! il avait mis une partie de son pécule à la caisse d'épargne, et avec l'autre partie il avait acheté un *bon du Trésor*, c'est-à-dire un billet du gou-

vernement à échéance fixe. Le 24 février arrivé, Jacques Bonhomme a compris qu'il devait faire contre mauvaise fortune bon cœur, car il aime la République et son pays.

En ce moment, Jacques Bonhomme se contenterait d'avoir l'équivalent de son pécule en rentes sur l'État avec le montant desquelles il ferait ses affaires. Le comité des finances de la Chambre a proposé un projet de loi dans ce sens. Le citoyen ministre des finances a supplié l'Assemblée d'ajourner la discussion de ce projet jusqu'après celle de son projet de loi sur les chemins de fer. L'Assemblée, à laquelle il a promis un grand secret qui doit relever nos finances, a voté comme il le désirait.

Jacques Bonhomme déplore amèrement cette décision ; il se voit forcé d'ajourner encore quelques créanciers qu'il aurait payés en vendant tout ou partie des rentes qu'on lui aurait données, en échange de son bon du Trésor et de son dépôt à la caisse d'épargne.

Fonds secrets. — Le ministre des affaires étrangères a demandé un fonds secret de :
 250 000 f.

Le ministre de l'intérieur un autre fonds, également secret, de :

..... 500 000

La commission exécutive, un autre fonds, également secret, de :

..... 1 200 000

TOTAL 1 950 000

ou 2 millions. Jacques Bonhomme ne comprend pas la nécessité de pareilles sommes à destination secrète, sous une République.

Étranger

Rien de bien intéressant parmi les nouvelles de l'étranger. — En Espagne, une bande de carlistes qui se promenait en armes à la frontière a fini par être dispersée. — En Lombardie, l'armée italienne, commandée par le roi Charles-Albert s'apprêtait à livrer une seconde bataille aux Autrichiens. Charles-Albert peut disposer de 40 000 hommes et de 80 pièces de canon. Les Autrichiens ont encore environ 30

000 hommes et 100 pièces de canon. Mais l'ardeur patriotique des soldats italiens est telle que l'issue de la lutte ne saurait être douteuse ; avant peu l'Italie sera débarrassée de la présence de l'étranger et maîtresse de gouverner elle-même.

Jacques Bonhomme est bien joyeux de la tournure que prennent les affaires d'Italie : d'abord, parce qu'il aime beaucoup le peuple italien, et qu'il s'est bien souvent indigné de voir ce brave peuple contraint à partager son pain avec des soldats étrangers ; ensuite, parce que si les Italiens avaient été battus, on aurait été forcé d'envoyer une armée à leur secours. Or, Jacques Bonhomme aime mieux voir les enfants du peuple tenir le manche d'une charrue que la crosse d'un fusil, et il est d'avis que le sang français est trop précieux pour qu'on le prodigue.

À Naples : l'amiral français a refusé de saluer le drapeau napolitain le jour de la fête du roi. Jacques Bonhomme envoie ses compliments au brave amiral. On ne doit pas saluer les assassins, même quand ils portent une couronne.

Deuxième numéro
Du 15 au 18 juin 1848

Sommaire.

Quelques idées sur les socialistes, ou À qui le tour ? — *Jacques Bonhomme* attend la Constitution avec l'impatience. — Comme quoi prendre cinq et rendre quatre, ce n'est pas donner. — Consultations gratuites de *Jacques Bonhomme*. — Le Service de la poste. — Une mystification. — Chronique politique. — M. Louis Bonaparte. — Les trente-six manières de faire banqueroute. — Vive la République de *Jacques Bonhomme*. — L'Assemblée nationale.

Quelques idées sur les socialistes.

ou À qui le tour ?

On aurait mis l'avenir de la France au concours que nous ne serions pas plus malheureux en fait de systèmes, de projets, de propositions de tous genres qui, sous le titre modeste de réorganisation du monde social, promettent une félicité sans bornes à Jacques Bonhomme et à son intéressante famille, et demandent pour les prodigieux cerveaux qui les ont élaborés la place qui leur convient dans l'État, c'est-à-dire la première — en attendant mieux.

Et d'abord, nous avons les niveleurs, aux allures tranchantes qui décrètent de mort le capital, la propriété, l'épargne, en leur faisant des oraisons funèbres en style de catéchisme pois-sard et au chant fraternel de la Carmagnole. Puis viennent les révélateurs éclectiques, qui consentent à laisser vivre provisoirement l'Être suprême, la famille, la liberté du travail, et autres vieilleries, en attendant que l'organisation humaine soit changée — ce qui sera évidemment l'affaire de quelques années et de quelques décrets, grâce au garantisme et aux groupes

contrastés, dit l'un ; grâce aux poteaux d'infamie, dit l'autre ; grâce aux gilets sympathiques et à cette formule sublime : — *Le désordre, c'est l'ordre ; l'anarchie, c'est le gouvernement*, disent les plus forts. Tous attendent le moment et disent : *À qui le tour ?*

On a beau leur dire que l'expérience de la liberté commence à peine, qu'elle n'a jamais été que mutilée, entravée ; ils vous répondent par : *concurrence anarchique, menterie, exploitation de l'homme par l'homme*, et autres variantes du fameux *tarte à la crème*. On a beau leur démontrer qu'ils se mettent en travers sur le pont du progrès, ils n'en persistent pas moins à nier les droits du génie, du travail, et à prendre mesure pour les types sociaux, sur les incapables et les lâches. On a beau leur montrer leur système s'écroulant sous la logique des idées et des sentiments, quand ils ne se brisent pas au contact des faits. On a beau leur démontrer que l'association, telle qu'ils l'entendent, c'est-à-dire décrétée despotiquement et bureaucratiquement, est tout simplement un attentat à la liberté individuelle, une spoliation pour les uns, une aumône déguisée pour les autres ; ils couvrent tout du mot de fraternité, et ils ne comprennent pas qu'ils font du *compelle intrare* à l'instar d'un inquisiteur, et ressuscitent l'aimable alternative où gît Sganarelle entre six ponces de fer ou la main de sa belle. Enfin, on a beau leur faire voir que le capital — grossièrement symbolisé par eux sous forme de numéraire — est un élément d'une

fluidité, d'une prestesse extrême qui glisse à travers tous les décrets, passe entre tous les gendarmes et n'obéit qu'à lui-même ou à la confiance qu'on lui inspire ; que vouloir le supprimer, c'est supprimer le sève qui circule dans les différentes branches du travail ; c'est vider les artères et les veines du corps social pour faciliter son développement ; en un mot, que c'est vouloir l'absurde : — rien n'y fait. Et cependant ces objections, pour n'être pas injurieusement provocantes, pour n'avoir pas les poings sur la hanche et flamberge au vent, n'en sont pas moins justes à coup sûr. Mais nos révélateurs répondent dédaigneusement que tout cela était bon hier, avant-hier ; que depuis la République ils ont tout changé, absolument comme les cuistres de Molière, et que si l'on change la langue du pays et la forme des gilets, on peut bien changer le cœur humain, et le mettre à droite pour apprendre à vivre aux économistes ou à ceux qui ne reconnaîtraient pas que M. Proudhon a, sous le nom d'échange, découvert aussi sa petite Méditerranée.

Tout cela est bien triste assurément ; mais nous pardonnerions volontiers à ces réformateurs au mois et au cachet, s'ils ne faisaient luire aux yeux des classes ouvrières un mirage menteur qui les dégoûte des réalités sérieuses et graves de la vie, et leur inspire la méfiance pour les hommes et pour les choses. Nous le leur pardonnerions d'autant plus volontiers même qu'ils simplifient singulièrement la tâche de

leurs adversaires par leur multiplicité et surtout par l'étonnante logique qu'ils mettent à se réfuter entre eux. Si même de nouveaux adeptes de socialisme voulaient faire en peu de temps un système dédié au genre humain et à la postérité, nous leurs donnerions la formule suivante dont se sont servis la plupart de leurs confrères en palingénésie sociale.

« Prenez dans *la Démocratie pacifique, le Représentant du peuple, la Commune de Paris, la Vraie République*, les aimables clichés dont on se sert pour flétrir cette société infâme qui cependant a fait triompher le principe démocratique. Exercez-vous au maniement de certains mots que vous ne comprendrez pas : — *bourgeois* — *capitalistes* — *vampires* — *organisation du crédit, du travail, des lettres* — car, Dieu me pardonne ! ils veu-lent organiser jusqu'à l'inspiration et donner un uniforme quelconque aux muses ; — servez-vous de ces mots qui frappent en attendant qu'ils tuent ; cousez des lambeaux de fouriérisme à des lambeaux de cabétisme, à des haillons de communisme ; mettez du rouge sur du blanc, du terrorisme sur de l'absolutisme ; entassez Icarie sur utopie, Dorado sur Cocagne, Barataria sur le Luxembourg ; saupoudrez tout cela d'une dose suffisante d'aménités de carrefour, de menaces et de fautes de français, et vous serez bien malheureux s'il ne sort pas de ce mélange une millième panacée tout aussi bonne que les autres. Si même vous voulez savoir à quoi vous en tenir sur la valeur de votre

sujet, vous n'aurez qu'à vous rendre à la banque d'échange, du citoyen Proudhon, 8, rue Jean-Jacques Rousseau. — Cet établissement — dont Jacques Bonhomme prendra l'extrême liberté de parler à son aise — prêtant sur les produits des bras et de l'intelligence, ne pourra pas manquer de vous escompter votre génie... à raison d'un pour cent et de deux signatures. Et comme le citoyen réformateur nous donnera du papier de sa banque, il y aura eu réellement entre vous *échange de valeurs égales*, car elles seront également solides. »

« Cela fait, vous demanderez un million, dix millions, cent millions, un milliard pour faire jouir le monde de votre découverte, et vous n'aurez plus rien à envier, même au citoyen Camus — l'homonyme réjouissant de la mère Camus. »

« Puis d'autres viendront, puis d'autres : à *qui le tour, à qui le tour* ? jusqu'à ce qu'il soit bien avéré que la terre peut tourner même sans le citoyen Thoré ou l'apôtre Journet. »

Jacques Bonhomme attend la Constitution avec impatience.

Si Jacques Bonhomme n'avait pas peur de passer pour factieux, il irait se poster sur une des bornes qui avoisinent la chambre où l'Assemblée nationale tient ses séances, et là, il ferait chorus à lui tout seul, il crierait de manière à être entendu des Représentants : La Constitution ! la Constitution ! faites-nous bien vite la Constitution !

La Constitution, c'est la meilleure loi des finances ;

La Constitution, c'est la meilleure loi contre les attroupements ;

La Constitution, c'est la meilleure loi contre les prétendants ;

La Constitution, c'est la meilleure mesure capable de ramener la confiance ;

La Constitution, c'est la meilleure loi capable de faire renaître le crédit ;

La Constitution, c'est la meilleure loi en faveur du travail et des travailleurs ;

La Constitution ! la Constitution ! Faites-nous bien vite la Constitution!

Pourquoi la Constitution, aura-t-elle tant de vertu ? parce qu'elle nous fera sortir du provisoire ; parce qu'elle remplacera le vague et l'incertain par le positif et le certain ; parce qu'elle déterminera d'une manière nette les attributions du pouvoir exécutif, chargé de faire respecter les lois ; parce qu'elle donnera aux tribunaux une situation fixe et déterminée, sans laquelle il n'y a pas de justice ; parce qu'elle nous dira comment il faut réorganiser nos administrations municipales et départementales, qui sont dans le plus grand désarroi depuis la Révolution.

Depuis le 24 février, le provisoire nous a fait beaucoup de mal. *Jacques Bonhomme* estime que le gouvernement provisoire des Onze aurait pu ne durer qu'une vingtaine de jours, le temps de faire les élections des représentants ; — il estime encore qu'aujourd'hui pourrait être fini le provisoire des Cinq.

La Constitution votée, le provisoire fini, tout porte *Jacques Bonhomme* à croire que les passions politiques tendront à s'apaiser, que le calme reviendra, que la confiance et le crédit renaîtront, que toutes les branches de l'industrie se remettront en activité, que, les capitaux reprenant courage, les bras seront redemandés par eux ; que les salaires remonteront à leur cours

normal ; il lui semble même qu'une certaine activité s'emparera de tous les esprits, et qu'une période de grande production et de bien-être succédera à cette effroyable crise qui a commencé à la fin de 1846 par les inondations, qui a continué en 1847 par la disette et par les fautes accumulées de la monarchie.

*Espérance !
Confiance !
C'est le refrain
Du pèlerin.*

et aussi celui de *Jacques Bonhomme* ; car la paix semble assurée, et Dieu nous promet le blé en abondance.

**Prendre cinq et rendre quatre,
ce n'est pas donner**

Là, soyons de bon compte, qu'est-ce que l'État ? N'est-ce pas la collection de tous les fonctionnaires publics ? Il y a donc dans le monde deux espèces d'hommes, savoir : les fonctionnaires de toute sorte qui forment l'État, et les travailleurs de tout genre qui composent la société. Cela posé, sont-ce les fonctionnaires qui font vivre les travailleurs, ou les travailleurs

qui font vivre les fonctionnaires ? En d'autres termes, l'État fait-il vivre la société, ou la société fait-elle vivre l'État ?

Je ne suis pas un savant, mais un pauvre diable qui s'appelle Jacques Bonhomme, qui n'est et n'a jamais pu être que travailleur.

Or, en qualité de travailleur, payant l'impôt sur mon pain, sur mon vin, sur ma viande, sur mon sel, sur ma fenêtre, sur ma porte, sur le fer et l'acier de mes outils, sur mon tabac, etc., etc., j'attache une grande importance à cette question et je la répète :

« Les fonctionnaires font-ils vivre les travailleurs, ou les travailleurs font-ils vivre les fonctionnaires ? »

Vous me demanderez pourquoi j'attache de l'importance à cette question, le voici :

Depuis quelque temps, je remarque une disposition énorme chez tout le monde à demander à l'État des moyens d'existence.

Les agriculteurs lui disent : Donnez-nous des primes, de l'instruction, de meilleures charrues, de plus belles races de bestiaux, etc.

Les manufacturiers : Faites-nous gagner un peu plus sur nos draps, sur nos toiles, sur nos fers.

Les ouvriers : Donnez-nous de l'ouvrage, des salaires et des instruments de travail.

Je trouve ces demandes bien naturelles, et je voudrais bien que l'État pût donner tout ce qu'on exige de lui.

Mais, pour le donner, où le prend-il ? Hélas ! il prend un peu plus sur mon pain, un peu plus sur mon vin, un peu plus sur ma viande, un peu plus sur mon sel, un peu plus sur mon tabac, etc.

En sorte que ce qu'il me donne, il me le prend et ne peut pas ne pas me le prendre. Ne vaudrait-il pas mieux qu'il me donnât moins et me prît moins ?

Car enfin, il ne me donne jamais tout ce qu'il me prend. Même pour prendre et donner, il a besoin d'agents qui gardent une partie de ce qui est pris.

Ne suis-je pas une grande dupe de faire avec l'État le marché suivant ? — J'ai besoin d'ouvrage. Pour m'en faire avoir tu retiendras cinq francs sur mon pain, cinq francs sur mon vin, cinq francs sur mon sel et cinq francs sur mon tabac. Cela fera vingt francs. Tu en garderas six pour vivre et tu me feras une demande d'ouvrage pour quatorze. Évidemment je serai un peu plus pauvre qu'avant ; j'en appellerai à toi pour rétablir mes affaires, et voici ce que tu

feras. Tu récidiveras. Tu prélèveras autres cinq francs sur mon pain, autres cinq francs sur mon vin, autres cinq francs sur mon sel, autres cinq francs sur mon tabac ; ce qui fera autres vingt francs. Sur quoi tu mettras autres six francs dans ta poche et me feras gagner autres quatorze francs. Cela fait, je serai encore d'un degré plus misérable. J'aurai de nouveau recours à toi.

*Si maladia
Opiniatria
Non vult se guarire,
Quid illi facere ?
— Purgare, saignare, chysterisare,
Repurgare, resaignare, rechysterisare.*

Jacques Bonhomme ! Jacques Bonhomme !
J'ai peine à croire que tu aies été assez fou pour te soumettre à ce régime, parce qu'il a plu à quelques écrivailleurs de le baptiser : *Organisation et Fraternité.*

Consultations gratuites de Jacques Bonhomme.

— Maître Jacques, vous me disiez l'autre jour qu'il faut toujours savoir ce qu'on veut récolter quand on sème.

— Sans doute ; et si notre cousin avait suivi ce petit bout de conseil, il n'aurait pas quitté sa belle ferme, ses beaux attelages, ses bœufs plus gras que les bedeaux de sa paroisse, pour venir faire queue à la porte de nos ministres et tirer son épingle... du jeu des autres, — car ce n'était pas un bien chaud républicain que notre cousin.

— Aussi, la leçon a-t-elle été dure ; car lui qui rêvait aux honneurs, aux grandeurs, à un bureau de poste ou de tabac, à une place de fournisseur, que sais-je ? il est revenu avec la promesse qu'on pourrait bien le faire garde champêtre dans quelques années.

— Ah ! il y en a bien d'autres, mon ami, qui s'embarrassent dans leurs guides ; et je te dirai même à l'oreille que si les postillons qui conduisent ce que les malins appellent le char de l'État, avaient bien connu leur chemin et leur but, nous n'aurions pas en ce moment une roue dans l'ornière et l'autre roue en l'air.

— L'ornière, c'est l'ancien système du gaspillage dans les bureaux, du tabac que l'on vend mauvais et cher, des cadeaux que l'on nous fait faire aux entrechats à l'Opéra, où nous n'irons jamais, nous autres vigneron, qui faisons nos entrechats à nos frais. C'est tout cela, n'est-ce pas ?

— Précisément.

— Et la roue en l'air, ce ne serait-il pas notre commission exécutive, qui ne sait à quel saint se vouer et qui fait comme les autres auraient dû faire : *qui règne et qui ne gouverne pas*.

— Précisément encore.

— Eh bien, maître Jacques, pourquoi ne suivez-vous pas vous-même les conseils que vous donnez aux autres ? Pourquoi faites-vous comme ce fameux missionnaire qui a passé chez nous il y a un an, et qui mettait à sec toutes les fontaines dans ses discours, et à sec tous les tonneaux dans ses repas ?

— Comment, moi, je...

— Vous-même.

— Expliquez-moi donc ça, mon ami ; car je veux bien être ramené aux carrières de mon vieux temps, par la route des citoyens Blanc, Cabet ou Camus, c'est-à-dire que je veux bien être pendu si je puis dire quand le pied m'a glissé ce point.

— Eh bien, répondez, maître. Vous êtes républicains, vrai républicain de la veille, du jour, du lendemain, de toujours, n'est-ce pas ?

— Si je le suis, enfant ! Mais je n'ai grandi que dans cette idée et dans cet espoir. Avec quoi fais-tu jaunir tes blés ? avec du soleil, un

beau soleil ; eh bien, la république, la liberté, c'est un autre soleil pour moi. J'en ai deux, moi ; les esclaves n'en ont qu'un. Si je suis républicain ! Je le suis par mon cœur, par ma pensée, et je n'ai pas besoin pour ça, vois-tu, de diner à cinq sous, de me mettre de la couleur rouge jusqu'aux yeux comme une vieille bohémienne, de danser la carmagnole, d'oublier le français que mon maître d'école m'a appris avec tant de peine, de maudire le capital dont j'ai ma toute petite part, de faire la courte échelle à des intrigants dorés sur la tranche ou en blouse. Tu n'es pas de ceux-là, toi, j'espère. Tu ne mets pas la loi et les prophètes dans le canon de ton fusil ou dans le tiroir de quelque club ?

— Oh non, maître Jacques, mais...

— Mais quoi ?

— Mais si vous êtes républicain, sans même avoir été baptisé avec le vin à deux sous le litre des Duchêne, père et mère, ni avec l'encre de la citoyenne Georges Sand — autrement dit l'encre de la petite-vertu ; si donc vous êtes républicain, j'ai bien peur que vous n'ayez mis à côté ; car enfin, ce n'est pas seulement pour dépraver les rues, planter des arbres de la liberté, passer des revues de baïonnettes et de jeunes filles, que vous avez mis à la retraite le personnel et le mobilier de l'ex-couronne.

— Tu pourrais ajouter que ce n'est pas non plus uniquement pour que nos citoyens ministres et les citoyennes leurs épouses se penchent sur le velours des loges royales, et fassent à toute leur couvée de cousins, neveux, oncles et tantes, des nids dans leurs portefeuilles rouges, ni pour que M. Thiers arrive à la Chambre, tout confit d'eau bénite, dans les plis d'une chasuble, et s'y asseye à côté de cette substance élastique qui porte en politique le nom de Charles Dupin, et en optique le nom de trompe-l'œil. — Mais où vois-tu que le vieux Jacques ait bronché ?

— Voici, maître. C'est que d'autres disent que nous n'avons rien gagné à la République, qu'il fait noir dans son avenir comme dans un four et qu'il faut changer tout cela. De sorte qu'ils m'ont fait douter de vos belles promesses et presque de vous-même. J'avais la foi, ils ont soufflé dessus. — C'est fini ; ça ne revient pas plus que le bouquet d'oranger ne reviendra au corsage de la petite Jeannette.

— Ça reviendra...

— L'oranger ?

— Peut-être : mais ta foi, à coup sûr. On t'a trompé : je te détromperai. Voilà tout.

— Et comment cela, maître ?

— Écoute.

(La suite au prochain numéro.)

Le Service de la Poste.

Il y a quelques jours un de nos amis fit remettre à la poste quelques petites feuilles imprimées adressées à Boulogne, banlieue de Paris.

Les feuilles étaient sous la forme ordinaire des imprimés, c'est-à-dire enveloppées d'une double bande.

On refusa d'abord de les recevoir, sous prétexte qu'on avait déjà trop d'imprimés à expédier. Mettez ces feuilles sous enveloppe, dit-on au porteur, et expédiez-les en guise de lettre ; sinon on ne les recevra pas.

Le porteur insistant, on finit pourtant par recevoir les feuilles, en prélevant 15 centimes pour le port ; mais on déclara que l'expédition n'en serait faite que le lendemain. Il était alors 11 heures et demi du matin.

L'expédition eut lieu, en effet, le lendemain.

Quoique le port eût été payé à Paris à raison de 15 centimes, à Boulogne le facteur se fit payer encore par le destinataire 1 fr. 20.

Il y aurait beaucoup de réflexions à faire sur ce sujet.

Comment se fait-il d'abord qu'on exige le port deux fois, à Paris et à Boulogne ?

Puis en vertu de quel droit l'administration dispute-t-elle aux imprimés la faveur que la loi leur accorde ?

Enfin pourquoi ces difficultés à la réception ? pourquoi ce retard de vingt-quatre heures ?

Si l'administration ne peut suffire à sa tâche, qu'elle en abandonne une partie à l'industrie privée.

Il y a à Paris des sociétés particulières qui se chargent de la distribution des imprimés dans la capitale, où cette fonction leur est permise. Elles font leur service économiquement et bien, tandis que l'administration de la poste fait le sien chèrement et mal. Acceptez donc l'intervention de ces compagnies même pour le dehors. Ayez le courage de partager une tâche que vous ne pouvez pas remplir.

Mais on veut aujourd'hui que l'État se charge de tout quand il ne peut suffire à rien. C'est la folie du jour. Si cette folie ne passe pas, où irons-nous ?

UNE MYSTIFICATION

Ainsi que vous savez, j'ai beaucoup voyagé et j'ai beaucoup à raconter.

Parcourant un pays lointain, je fus frappé de la triste condition dans laquelle paraissait être le peuple, malgré son activité et la fertilité du territoire.

Pour avoir l'explication de ce phénomène, je m'adressai à un grand ministre, qui s'appelait *Budget*. Voici ce qu'il me dit :

« J'ai fait faire le dénombrement des ouvriers. Il y en a un million. Ils se plaignent de n'avoir pas assez de salaire, et j'ai dû m'occuper d'améliorer leur sort. »

« D'abord, j'imaginai de prélever deux sous sur le salaire quotidien de chaque travailleur. Cela faisait rentrer 100 000 fr. tous les matins dans mes coffres, soit *trente millions* par an. »

« Sur ces *trente millions*, j'en retenais dix pour moi et mes agents. »

« Ensuite je disais aux ouvriers : il me reste *vingt millions*, avec lesquels je ferai exécuter des travaux, et ce sera un grand avantage pour vous. »

« En effet, pendant quelque temps ils furent émerveillés. Ce sont d'honnêtes créatures, qui n'ont pas beaucoup de temps à eux pour réfléchir. Ils étaient bien un peu contrariés de ce qu'on leur subtilisât deux sous par jour ; mais leurs yeux étaient beaucoup plus frappés des millions ostensiblement dépensés par l'État. »

« Peu à peu, cependant, ils se ravisèrent. Les plus fins d'entre eux disaient : — Il faut avouer que nous sommes de grandes dupes. Le ministre Budget commence par prendre à chacun de nous trente francs par an, et *gratis* ; puis il nous rend vingt francs, non pas *gratis*, mais contre du travail. Tout compte fait, nous perdons dix francs et nos journées à cette manœuvre. »

— Il me semble, seigneur *Budget*, que ces ouvriers-là raisonnaient assez bien.

— J'en jugeai de même, et je vis bien que je ne pouvais continuer à leur soutirer leurs gros sous d'une façon aussi naïve. Avec un peu plus

de ruse, me dis-je, au lieu de deux j'en aurai quatre.

C'est alors que j'inventai *l'impôt indirect*. Maintenant, chaque fois que l'ouvrier achète pour deux sous de vin, il y a un sou pour moi. Je prends sur le tabac, je prends sur le sel, je prends sur la viande, je prends sur le pain, je prends partout et toujours. Je réunis ainsi, aux dépens des travailleurs, non plus trente millions, mais cent. Je fais bombance dans de beaux hôtels, je me prélasse dans de beaux carrosses, je me fais servir par de beaux laquais, le tout jusqu'à concurrence de dix millions. J'en donne vingt à mes agents pour guetter le vin, le sel, le tabac, la viande, et avec ce qui me reste de leur propre argent, je fais travailler les ouvriers.

— Et ils ne s'aperçoivent pas de la mystification ?

— Pas le moins du monde. La manière dont je les épaisse est si subtile qu'elle leur échappe. Mais les grands travaux que je fais exécuter éblouissent leurs regards. Ils se disent entre eux : Morbleu ! voilà un bon moyen d'extirper la misère. Vive le citoyen *Budget* ! Que deviendrons-nous, s'il ne nous donnait de l'ouvrage ?

— Est-ce qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'en ce cas vous ne leur prendriez plus leurs gros sous, et que, les dépensant eux-mêmes, ils se procureraient de l'ouvrage les uns aux autres ?

— Ils ne s'en doutent pas. Ils ne cessent de me crier : *Grand homme d'État, fais-nous travailler un peu plus encore.* Et ce cri me réjouit, car je l'interprète ainsi : *Grand homme d'État, sur notre vin, sur notre sel, sur notre tabac, sur notre viande, prends-nous un plus grand nombre de sous encore !*

CHRONIQUE POLITIQUE

— On fait à M. Louis Bonaparte l'honneur de croire qu'il est un danger pour les libertés de la France et pour la République.

Qu'a donc fait M. Louis Bonaparte pour donner une pareille idée de lui ?

Il a fait deux ou trois brochures qui ont eu le succès de tant d'autres, un succès d'épicier.

Il a cru qu'en mettant petit chapeau et redingote grise, les soldats français le prendraient pour son oncle, *l'autre !* (échauffourée de Strasbourg.)

Ayant vu que petit chapeau et redingote grise ne suffisaient pas, il a apporté de Londres un aigle vivant et apprivoisé ! (échauffourée de Boulogne.)

Chaque jour on découvre des plaies nouvelles dans notre corps social, et les prétendus organisateurs du travail, des travailleurs, des travailleuses, et surtout des banquets, se servent de ces tristes choses, comme les malingreux se servent de leurs *jambes du bon Dieu* pour prélever sur les âmes sensibles l'aumône du dégoût. *Jacques Bonhomme* entend autrement le patriotisme ; mais il ne s'en croit pas moins lié à faire connaître à ces concitoyens jusqu'à quel point les affiliés du phalanstère ou du communisme ont expérimenté les mésaventures de la vie industrielle. Ainsi un des leurs, en plongeant au plus profond des égouts de la banqueroute, a dévoilé 36 *manières* de lever le pied, de faire des trous à la lune ; en un mot, de voler en partie double.

Une analyse aussi prodigieuse fait trop d'honneur à l'expérience de celui qui en a gratifié le public — expérience peut-être fâcheuse — pour que nous ne portions cet avis à la connaissance des gens de cœur, de ceux que la *Démocratie pacifique* invite à aller étudier ces différents systèmes d'escroquerie. — Cette école nous manquait, et fera agréablement suite à celle d'argot et de jargon qui vient de se créer pour corriger les abus et le despotisme de l'orthographe.

Les commerçants seront sans doute étonnés des ressources infinies qu'ils ont à leur disposition ; mais ils ne se donneront pas plus la peine

d'apprendre les 36 postures de la banqueroute, que l'honnête homme n'apprend les 36 manières de mettre sa cravate et les 72 manières d'insulter le prochain.

Jacques Bonhomme entend crier :

À ceux-ci : Vive la République ! ... tout court ;

À ceux-là : Vive la République démocratique !

Aux uns : Vive la République démocratique et sociale !

Aux autres : Vive la République napoléonienne !

Jacques Bonhomme crie simplement : VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Il entend par la République, le suffrage universel pour nommer les législateurs et le président, chef du pouvoir exécutif. Sa république est forcément démocratique, puisque tous prennent part aux élections ; elle est forcément sociale, puisque les législateurs nommés par tous ne peuvent faire que les affaires de la société.

Jacques Bonhomme avoue ne pas comprendre ce qu'on entend par république napoléonienne.

L'Assemblée nationale et la Commission exécutive

Une vive agitation régnait aujourd'hui à la salle des Pas-Perdus. Le vote d'hier sur l'admission de Louis Bonaparte et les bruits répandus sur les projets de retraite de la Commission exécutive, avaient jeté les esprits dans une agitation profonde.

Vers cinq heures du soir, les membres de la Commission ont quitté la séance, et les interpellations que M. Pascal Duprat devait adresser au sujet des démissions, l'ordre du jour motivé que M. Glais-Bizoin devait proposer, ont été ajournés à demain.

Les comédies parlementaires sont peu du goût de Jacques Bonhomme ; mais il pardonnerait volontiers celle qu'on annonce si la Commission exécutive, si puissante par l'éloquence, le voulait devenir par l'action.

Troisième numéro
Du 20 au 23 juin 1848

Sommaire.

Aux citoyens Lamartine et Ledru-Rollin. — Funeste gradation. — Les Conseils des Départements et des Communes. — Tous les Français fonctionnaires publics. — Plan du ministre des finances. — Cautionnements. — Consultations gratuites de Jacques Bonhomme. — Jacques Bonhomme à l'Assemblée nationale.

Aux citoyens Lamartine et Ledru-Rollin.

Dissolvez les ateliers nationaux. Dissolvez-les avec tous les ménagements que l'humanité commande, mais DISSOLVEZ-LES.

Si vous voulez que la confiance renaisse, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous voulez que l'industrie reprenne, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous voulez que les boutiques se vident et s'emplissent, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous voulez que les fabriques se rouvrent, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous voulez que la province se calme, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous voulez que la garde nationale se repose, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous voulez que le peuple vous bénisse, y compris cent mille travailleurs de ces ateliers sur cent trois mille, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous n'avez pas résolu que la stagnation des affaires, et puis celle du travail, et puis la misère, et puis l'inanition, et puis la guerre civile, et puis la désolation, deviennent le cortège de la république, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous n'avez pas résolu de ruiner les finances, d'écraser les provinces, d'exaspérer les paysans, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous ne voulez pas que la nation tout entière vous soupçonne de faire à dessein planer incessamment l'émeute sur l'Assemblée nationale, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous ne voulez pas affamer le peuple, après l'avoir démoralisé, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous ne voulez pas être accusés d'avoir imaginé un moyen d'oppression, d'épouvante, de terreur et de ruine qui dépasse tout ce que les plus grands tyrans avaient inventé, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous n'avez pas l'arrière-pensée de détruire la république en la faisant haïr, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous ne voulez pas être maudits dans le présent, si vous ne voulez pas que votre mé-

moire soit exécrée de génération en génération, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous ne dissolvez pas les ateliers nationaux, vous attirerez sur la patrie tous les fléaux à la fois.

Si vous ne dissolvez pas les ateliers nationaux, que deviendront les ouvriers lorsque vous n'aurez plus de pain à leur donner et que l'industrie privée sera morte ?

Si vous conservez les ateliers nationaux dans des desseins sinistres, la postérité dira de vous : C'est sans doute par lâcheté qu'ils proclamaient la république, puisqu'ils l'ont tuée par trahison.

Funeste gradation.

Les dépenses ordinaires de l'État sont fixées, par le budget de 1848, à *un milliard sept cents millions*.

Même avec l'impôt des 45 centimes, on ne peut arracher au peuple plus de *un milliard cinq cents millions*.

Reste un déficit net de *deux cents millions*.

En outre l'État doit *deux cent cinquante millions* de bons du trésor, *trois cents millions* aux caisses d'Épargne, sommes actuellement exigibles.

Comment faire ? L'impôt est arrivé à sa dernière limite. Comment faire ? L'État a une idée : s'emparer des industries lucratives et les exploiter pour son compte. Il va commencer par les chemins de fer et les assurances ; puis viendront les mines, le roulage, les papeteries, les messageries, etc., etc.

Imposer, emprunter, usurper, funeste gradation !

L'État, je le crains bien, suit la route qui perdit le père Mathurin.

J'allai le voir un jour, le père Mathurin. Eh bien ! lui dis-je, comment vont les affaires ?

— Mal, répondit-il ; j'ai peine à joindre les deux bouts. Mes dépenses débordent mes recettes.

— Il faut tâcher de gagner un peu plus.

— C'est impossible.

— Alors, il faut se résoudre à dépenser un peu moins.

— À d'autres ! Jacques Bonhomme, vous aimez à donner des conseils, et moi, je n'aime pas à en recevoir.

À quelque temps de là, je rencontrai le père Mathurin brillant et reluisant, en gants jaunes et bottes vernies. Il vint à moi sans rancune. Cela va admirablement ! s'écria-t-il. J'ai trouvé des prêteurs d'une complaisance charmante. Grâce à eux, mon budget, chaque année, s'équilibre avec une facilité délicieuse.

— Et, à part ces emprunts, avez-vous augmenté vos recettes ?

— Pas d'une obole.

— Avez-vous diminué vos dépenses ?

— Le ciel m'en préserve ! bien au contraire. Admirez cet habit, ce gilet, ce gibus ! Ah ! si vous voyiez mon hôtel, mes laquais, mes chevaux !

— Fort bien ; mais calculons. Si l'an passé vous ne pouviez joindre les deux bouts, comment les joindrez-vous, maintenant que, sans augmenter vos recettes, vous augmentez vos dépenses et avez des arrérages à payer ?

— Jacques Bonhomme, il n'y a pas de plaisir à causer avec vous. Je n'ai jamais vu un interlocuteur plus maussade.

Cependant ce qui devait arriver arriva. Mathurin mécontenta ses prêteurs, qui disparurent tous. Cruel embarras !

Il vint me trouver. Jacques, mon bon Jacques, me dit-il, je suis aux abois ; que faut-il faire ?

— Vous priver de tout superflu, travailler beaucoup, vivre de peu, payer au moins les intérêts de vos dettes, et intéresser ainsi à votre sort quelque juif charitable qui vous prêtera de quoi passer un an ou deux. Dans l'intervalle, vous renverrez vos commis inutiles, vous vous logerez modestement, vous vendrez vos équipages, et, peu à peu, vous rétablirez vos affaires.

— Maître Jacques, vous êtes toujours le même ; vous ne savez pas donner un conseil agréable et qui flatte le goût des gens. Adieu. Je ne prendrai conseil que de moi-même. J'ai épuisé mes ressources, j'ai épuisé les emprunts ; maintenant je vais me mettre à...

— N'achevez pas, je vous devine.

Les Conseils des Départements et des Communes.

Il y a bientôt quatre mois que le peuple a renversé la monarchie. Il y a un mois et demi que l'Assemblée nationale a proclamé solennellement la république.

Il paraît cependant que la nouvelle de ce grand événement n'est pas encore parvenue jusqu'à l'Hôtel-de-Ville de Paris ; encore moins jusqu'aux préfectures de nos quatre-vingt-six départements. Autrement comment pourrait-on s'expliquer qu'à l'heure qu'il est, le citoyen maire de Paris et les citoyens préfets de nos départements s'érigent encore en vice-rois absolus dans leurs domaines respectifs.

Ce n'est assurément pas dans une république qu'on admettrait l'existence de proconsuls ou de satrapes (nous ne tenons pas au choix de nom), exerçant sur les populations une autorité sans contrôle et sans limites.

L'Assemblée nationale ferait donc sagement d'interrompre un instant ses travaux pour expédier des estafettes dans ces diverses directions, afin d'annoncer la grande nouvelle aux fonctionnaires qui paraissent l'ignorer. Ils se hâteraient alors sans nul doute de convoquer le

peuple, pour l'élection de ses conseillers municipaux et départementaux.

S'il faut pour cela un décret de l'Assemblée, elle ne saurait trop se hâter de le rendre : c'est, quoi qu'on en puisse dire, une des affaires les plus urgentes du moment.

Si peu que *Jacques Bonhomme* ait appris de latin, il sait que le mot république signifie : *res publica*, la chose publique.

Aussi ne consentira-t-il jamais à se croire en république, tant qu'il n'aura rien à voir dans les affaires de sa Commune, laquelle dépense annuellement, s'il est bien informé, quelques quarante millions, dont il fournit sa part.

Il importe beaucoup que dans les départements l'opinion publique prenne assiette. Il importe aussi que la conduite des fonctionnaires publics y soit éclairée et contrôlée. Pour tout cela, la création immédiate des Conseils municipaux et départementaux, sur la base d'une élection démocratique, est d'absolue nécessité.

Il n'est pas sans intérêt non plus, dans un moment comme celui-ci, où de toutes parts de graves embarras surgissent, que les fonctionnaires inexpérimentés auxquels le gouvernement de la République délègue ses pouvoirs,

trouvent au besoin dans les Conseils locaux des guides et des soutiens.

Je crois, Dieu me damne ! que le citoyen Duclerc, ministre des finances, veut faire de Jacques Bonhomme un employé du gouvernement, un fonctionnaire public ! En effet, si on l'écoute, il n'y aura bientôt plus d'industrie libre, et l'État aura tout mis en régie. La semaine passée, le citoyen Duclerc a proposé d'exproprier les actionnaires possesseurs des chemins de fer ; le voilà qui vient de proposer de faire faire les assurances par l'État. Demain il proposera peut-être de faire fabriquer le sucre par l'État ; puis le vin, puis le blé, puis le drap, les souliers et les paletots ; car toutes les inventions produisent des bénéfices que le fisc pourrait faire entrer dans ses coffres.

Jacques Bonhomme proteste. Il connaît le cœur humain. Il sait qu'aussitôt qu'un homme (même vertueux par hypothèse) n'est plus responsable de ses œuvres ; dès qu'il ne travaille plus directement pour lui, mais pour la communauté, son intelligence sommeille et son activité s'arrête. Quand tous les Français seront tous employés, ils seront tous paresseux ; ils travailleront beaucoup moins, produiront beaucoup moins, et la misère s'accroîtra. Si l'Assemblée nationale approuve les plans du citoyen Duclerc en ce qui touche les chemins

de fer et les assurances, le peuple français ne tardera pas à être le peuple le moins bien transporté et le moins bien assuré du monde. Il arrivera même que les administrations des assurances faisant les plus grandes difficultés pour payer les sinistres, ceux qui voudront être réellement assurés s'adresseront à des assureurs étrangers. De cette façon, la prime payée à l'État sera simplement un impôt.

Un nouvel impôt !

Ne voilà-t-il pas un beau cadeau, pour un ministre de la République !

Plan du ministre des finances.

Suivant le plan proposé par le ministre des finances, l'État se créerait d'abord, pour le répartir sur deux années, une ressource extraordinaire de 580 millions. Voici par quels moyens :

1° La Banque lui prêterait
150 millions ;

2° Le gouvernement serait autorisé à vendre une partie des forêts de l'État jusqu'à concu-

rence de

15 millions ;

3° Des coupes extraordinaires de bois produiraient en deux ans

55 millions ;

4° Les achats de rentes que les départements effectuent ordinairement à Paris par des intermédiaires, et qui s'élèvent, année moyenne, à 75 millions, se feraient directement, et produiraient, savoir : 25 millions en 1848 et 75 millions en 1849, total,

100 millions ;

5° Réserve de l'amortissement

53 millions ;

6° On ferait, sur le domaine privé de Louis-Philippe, à titre de dédommagement, pour le gaspillage réel ou supposé des forêts de l'État, une retenue de

25 millions ;

7° En se substituant aux compagnies de chemins de fer, l'État s'approprierait leur encaisse qui est de

45 millions ;

8° Le produit de l'exploitation de ces chemins serait en deux ans de

20 millions ;

9° Enfin, la vente des alluvions et des lacunes de route produiraient
7 millions ;

Total, 580 millions

Voici maintenant quel serait l'emploi de ces fonds :

Une somme de 350 millions serait consacrée à l'achèvement des chemins de fer, à leur exploitation et à l'indemnité due aux compagnies. Il resterait donc, suivant les prévisions du ministre, 230 millions qui serviraient à alléger et à raffermir notre situation financière.

Ce plan est sans doute fort séduisant.

Mais Jacques Bonhomme se permet de croire que le ministre des finances a compté sans son hôte ; c'est-à-dire sans le discrédit général qui affecte aujourd'hui toutes les valeurs et auquel il s'agit précisément de remédier.

Il pense que le jour où le gouvernement voudrait réaliser ces ressources, il les verrait pour la plupart fondre dans sa main.

Le produit de la vente des forêts se réduirait probablement de moitié ;

Le produit des coupes de bois, des deux tiers ;

Le produit de l'achat des rentes dans les départements, des trois quarts.

La Banque a promis de prêter à l'État 150 millions, soit. À quelles conditions ? Peu importe ; il ne faut pas s'embarrasser de si peu.

Mais les compagnies des chemins de fer consentent-elles à livrer à l'État leur encaisse comme des rentes ? Et si elles s'y refusent, se propose-t-on de leur prendre à titre d'emprunt forcé ?

Prendre à Louis-Philippe, sur son domaine privé, 25 millions, sous prétexte de gaspillage des forêts de l'État, c'est bien dur ; au moins faudrait-il que le gaspillage fût régulièrement constaté, et l'étendue du dommage apprécié.

Somme toute, il se pourrait que l'opération ne produisit rien au-delà de 350 millions nécessaires pour le rachat et l'exploitation des chemins de fer.

S'il en était ainsi, l'État se trouverait bientôt avec quelques forêts de moins, quelques dettes de plus et une mauvaise affaire sur les bras.

La mauvaise affaire, c'est l'achèvement et l'exploitation des chemins de fer, dont il ne se tirera jamais à son honneur.

Retirez votre projet, M. le ministre, et donnez-nous autre chose.

Le ministère, qui se traîne avec tant de peine et si peu de succès à la suite des événements de chaque jour, avait au moins eu jusqu'à présent une certaine réputation de républicanisme. On rangeait nos hommes d'État dans la catégorie des hommes de bonne volonté, ne pouvant les ranger dans celle des hommes d'exécution et de vigueur. On leur accordait le mérite de la foi, ne pouvant leur accorder celui des œuvres ; mais ce mérite ils viennent de le répudier par une sorte d'apostasie aussi audacieuse qu'inopinée. Par un étrange miracle, leur calendrier a rétrogradé jusqu'au temps des lois de septembre, ce qui nous fait espérer que la censure et les lois *d'amour* ne sont pas bien loin. Ainsi il a pu être proposé par un ministre dit républicain, à une chambre issue du suffrage universel, en face des représentants de la presse, c'est-à-dire de ceux qui ont fourni l'amorce dans toutes les grandes explosions libérales, — il a été proposé de maintenir les vieilles lois sur le cautionnement

des journaux, et de rétablir pour les œuvres de la pensée le cens électoral, aboli avec enthousiasme pour les œuvres de haute politique. De sorte qu'il faudrait maintenant payer la dîme pour avoir le droit d'avoir de l'esprit, du savoir, ou même — si cela se pouvait, de soutenir les actes ministériels. Tout cela serait parfaitement ridicule si M. Bethmont, le titulaire du ministère de la justice, n'avait lancé fort sérieusement son réquisitoire contre la *mauvaise presse*, à la barbe même des citoyens Flocon, Bastide, Lamartine, lesquels sont issus tout entiers de cette même mauvaise presse. Il faut donc croire que nous aurons à stigmatiser sur le front de nos républicains de la veille les méfaits, le vandalisme, le sacrilège, que nous avons déjà stigmatisés au front des procureurs de l'ex-monarchie, de l'ex-fisc, de l'ex-gendarmerie. Pour être passés ès-mains des créateurs du 24 février et des barricades, les ciseaux de la censure n'en sont pas moins devenus la guillotine de l'idée, et nous ne voulons pas plus de gendarmes déguisés en gardes municipaux, puis en agents de sûreté, que nous ne voulons des bureaux de l'esprit public transformés en édits sur le cautionnement. Pourquoi pas le timbre ? Pourquoi pas le privilège octroyé ? Pourquoi pas les jurés probes et libres ? Pourquoi pas la fine fleur des procès de tendance greffés sur l'arbre de la liberté ?

Jacques Bonhomme avoue très humblement que s'il lui faut extraire de sa poche et retirer de

ses fermes, qui ne vont déjà pas trop bien, de quoi fournir un cautionnement, il lui faudra aussi se résigner à ne plus paraître, à ne plus gloser avec ses amis sur ce qui se passe ou ce qui ne se fait pas plutôt. Il en serait doublement marri : pour lui peut-être, mais à coup sûr pour ceux qu'il s'efforce d'éclairer, et pour ceux qui gagnent leur vie à le composer, l'imprimer, le plier, l'afficher, le crier, etc. De plus il a eu beau tourner la question dans tous les sens et se creuser le cerveau, il n'a jamais pu parvenir à concevoir pourquoi il faudrait donner un cautionnement pour faire un journal qui remue à peine quelques idées, qui plaît ou qui fait hausser les épaules à quelques poignées de lecteurs, et pourquoi il n'en faudrait pas lorsqu'on publie un livre, lorsqu'on commande en chef une armée, et surtout lorsqu'on a l'insigne honneur de tenir en main le manche d'une charrue comme en France. Il n'est pas riche à coup sûr, mais il s'engage encore à verser dans les caisses du Trésor de quoi répondre de ses erreurs su de ses crimes futurs, si les citoyens Flocon, Bethmont, Duclerc, Marie, etc., déposent de quoi répondre des services, des intérêts et de la grandeur de la France. Et nous croyons que son cautionnement serait infiniment moins compromis que le leur.

**Consultations gratuites de
Jacques Bonhomme.**

(*Suite.*)

— J'écoute, maître Jacques ; mais je crains que vous ne puissiez pas arriver à me prouver qu'il n'y a rien de mieux que ce qu'on nous donne. J'ai vu de meilleures pièces à l'Ambigu, et de meilleurs auteurs aussi.

— Qui donc t'a monté ainsi la tête, Pierre ?

— Ce sont les amis, quoi ! Des crânes politiques, allez, qui ne perdent pas leur temps à pousser le rabot, à faire des souliers ou à lire ; mais qui étudient sur la place publique, qui travaillent de la langue et nous font voir, clair comme jour, qu'il n'y a rien de fait et que tout est à faire.

— Ce n'est pas flatteur pour les héros des barricades, ce qu'ils disent là.

— C'est possible, mais c'est vrai. Nous sommes restés en route ; un coup de collier de plus, et nous étions organisés. — C'est le mot, je crois ; — l'État nous prêtait de l'argent sur notre signature, — comme dit Bilboquet ; — l'ouvrage nous tombait dans les mains sans nous déranger ; le blé poussait toujours, le vin

coulait toujours, et on se partageait des bénéfices superbes tous les ans.

— Bravo ! mais ça coûte cher tout cela ?

— Allons donc. Ce sont les riches, les bourgeois qui auraient payé la carte. C'est à eux à ne pas avoir des capitaux, afin de nous exploiter, comme dit un de nos malins, un fier gars, qui traite Robespierre d'aristocrate, parce qu'il priait le bon Dieu et reconnaissait la propriété. Et puis, comment voulez-vous être content ? Est-ce que le travail va quelque part ? Est-ce que nous ne sommes pas obligés de recevoir trente ou quarante sous tous les jours, en attendant que l'on associe les travailleurs ? Est-ce que nous ne sommes pas plus malheureux que jamais ? Le Trésor ne pourrait peut-être pas me donner la monnaie de cent sous, et vous voulez que ça aille, et vous dites que nous avons gagné quelque chose à la République ! — Ah ! maître Jacques, il faudrait nous remettre au galop.

— D'autres disent au contraire qu'il faudrait reculer. — Tu es borgne de l'œil droit, ils le sont de l'œil gauche ; voilà toute la différence : seulement, toi et tes pareils, vous êtes tous bornes et ingrats par-dessus le marché.

— Ingrats ? vous plaisantez, maître ?

— Oui, ingrats : voyons, avec quoi conduit-on un pays ? C'est avec des lois, n'est-ce pas ?

— C'est vrai.

— Eh bien ! le pays, le peuple, ont donc intérêt à ce que les lois soient bonnes, bien exécutées, et à ce qu'on ne les fabrique plus en famille, comme cela se faisait à ta barbe hier encore, par de gros bonnets où tu n'aurais jamais mis ta tête, nigaud ; et tu penses bien que les gros bonnets travaillent pour eux. Faillait-il laisser aller les choses comme cela ?

— Non, mordienne ! — mille fois non.

— Eh bien ! voyant que les députés du monarque étaient trop durs à la détente des droits de tous, on leur a forcé la main et on est parvenu à établir que le peuple couvrant le sol, battant le beurre, faisant les maisons, pouvait bien être son maître. Alors on a publié sur tous les murs, et en grosses lettres, ces mots : *Souveraineté du peuple*. Est-ce juste, dis ?

— Parbleu ! le charbonnier est bien maître chez lui.

— Tu y viens, Pierre.

— Vous voilà donc maître ; et comme l'œil du maître vaut mieux que tous les gendarmes et tous les commis, on t'a donné le *suffrage universel*, c'est-à-dire le droit de veiller sur ton grain, et de faire faire tes lois comme tu l'entends. Et comme c'est avec des petits bouts de loi qu'on

ruine ou qu'on enrichit un pays, qu'on impose ton sel, ton tabac, ta viande, tes lettres, tes passeports, ton vin, ou qu'on diminue au contraire les impôts et les corvées, tu comprends que maintenant ça dépend de toi et de tous tes amis d'être gouvernés à bas compte.

— Ah ! Pierre, mon ami, n'est-ce pas beau de pouvoir se mettre dans la balance pour la faire pencher du bon côté !

— Oui-dà, et je voudrais bien y mettre ma femme aussi, qui a du bon.

— Ça viendra. Mais en attendant tu as, vous avez dans les mains la clef de la caisse et le gouvernail, et vous ne l'aviez pas avant. C'est toujours ça de gagné, mon garçon.

— Je comprends.

— Quand ce sont les autres qui tiennent le gouvernail et les clefs de la caisse, on est en monarchie ; et quand c'est soi-même, on est en république. Vive la République, alors !

— Oui, Pierre, et qu'elle vive toujours ! Seulement il faut savoir se servir des clefs et du gouvernail.

— Vous m'apprendrez ça, maître Jacques.

— Je tâcherai, mon ami.

CHRONIQUE POLITIQUE

Jacques Bonhomme à l'Assemblée nationale

Jacques Bonhomme s'étant fait journaliste, de simple laboureur qu'il était, Jacques Bonhomme s'est mis à suivre régulièrement les séances de l'Assemblée nationale. Non pas qu'il y trouve beaucoup de plaisir. Non ! Jacques Bonhomme aimerait mieux travailler tranquillement son champ ou bien achever d'enclorre son pré, en respirant le grand air du matin à pleines gorgées, que d'aller s'enfermer pendant la moitié du jour dans une assemblée si bien composée qu'elle soit. Jacques Bonhomme n'aime pas les endroits où l'on crie et où l'on s'étouffe. Jacques Bonhomme préfère le chant du rossignol, voire de la fauvette, aux plus beaux discours des plus beaux orateurs du pays, et il est plus à l'aise sur le tapis d'herbe et de marguerites de sa prairie que sur les tapis de laine à ramages des salons de Paris.

Mais Jacques Bonhomme a compris qu'il ne pouvait écrire son journal en conduisant sa charrue, en plantant ses haies ou en sarclant les mauvaises herbes de son jardin, et Jacques Bonhomme est venu comme les autres savoir ce qui se passe à l'Assemblée nationale. Depuis

lundi de la semaine passée il n'a pas manqué une séance.

Jacques Bonhomme a été assez content de l'aspect de l'Assemblée ; et autant qu'il a pu en juger en si peu de jours, il lui a paru que l'Assemblée était aussi bonne qu'on pouvait la souhaiter. Non pas que Jacques Bonhomme ne se fût imaginé quelque chose de mieux encore. Jacques Bonhomme pensait que... Mais Jacques Bonhomme vous dira une autre fois comment l'Assemblée aurait dû être composée pour être tout à fait selon son cœur et selon son esprit. Aujourd'hui Jacques Bonhomme se contentera de raconter ce qu'il a vu faire à l'Assemblée pendant les sept jours de la semaine passée.

Quoique Jacques Bonhomme soit bien un peu bavard de nature, il fera son récit aussi court que possible. Jacques Bonhomme sait qu'un bon nombre des braves et dignes gens qui veulent bien donner un sou pour acheter sa feuille sont fort occupés durant tout le jour et qu'ils n'ont guère le loir d'en lire bien long le soir. On joue alors avec les mioches, on caresse un brin la ménagère, on jase avec les voisins en fumant sa pipe ; et comme tout cela repose l'esprit et les bras un peu mieux que la politique, on se couche sans avoir lu les grands articles des journaux. Voilà pourquoi Jacques Bonhomme s'est bien promis de raconter toujours simplement et crûment, sans faire de

longues phrases, ce qu'il aura vu et entendu chacun des jours de la semaine.

Lundi.

Jacques Bonhomme a entendu lire ce jour-là l'exposé du projet de M. Duclerc, ministre des finances, pour le rétablissement des finances de la République. Jacques Bonhomme avait dans son village un voisin qui était criblé de dettes. Pour se tirer d'affaire avec ses créanciers, savez-vous ce que faisait le voisin de Jacques Bonhomme ? Il faisait de nouvelles dettes pour payer les vieilles. Mais comme plus loin il allait dans ce mauvais chemin, plus son crédit baissait, plus ceux qui lui prêtaient de l'argent exigeaient des conditions de jour en jour plus dures, si bien qu'à la longue, à force de creuser de grands trous pour en boucher de petits, le voisin de Jacques Bonhomme finit par en creuser un si large et si profond qu'il ne s'en put tirer.

Eh bien ! il a semblé à Jacques Bonhomme que le ministre des finances de la République prenait le même chemin que son ancien voisin. Au lieu d'économiser, le ministre veut emprunter ; et comme personne aujourd'hui n'aime à lâcher son avoir, le ministre empruntera à gros deniers. En outre, le ministre veut vendre une partie des forêts de l'État. Jacques Bonhomme

approuverait beaucoup cette idée-là dans les temps de calme et de bon crédit, car il est persuadé que le gouvernement administre fort mal ses forêts, et que des particuliers en tireraient un bien meilleur parti ; mais Jacques Bonhomme est d'avis que si l'État vend ses bois à présent, il les vendra à grande perte et fera une fort mauvaise affaire.

Mardi.

À la fin de la séance de lundi, on s'était beaucoup occupé du citoyen Louis Bonaparte. Jacques Bonhomme, non plus que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de ceux qui s'en occupaient, ne connaissait ce citoyen-là, autrement que comme un des neveux de l'empereur. Or, des neveux de l'empereur, il y en a déjà deux à l'Assemblée nationale, et entre ces deux-là, il y en a un qui ressemble beaucoup plus au « petit caporal » que le citoyen Louis Bonaparte. Pourquoi donc s'occupait-on du citoyen Louis Bonaparte plutôt que de ses deux cousins ? Était-ce parce que le citoyen Louis Bonaparte est l'héritier en ligne directe de l'empereur ? Mais le peuple a déjà fait deux révolutions pour abolir des gouvernements héréditaires ; le peuple ne veut plus de l'hérédité ; il veut à l'avenir nommer lui-même ceux qu'il jugera dignes de le gouverner... Qu'importe donc aux yeux du peuple que Louis Bonaparte soit ou ne soit pas

l'héritier direct de Napoléon ? Mais peut-être le peuple s'occupait-il de Louis Bonaparte, à cause de la supériorité de ses connaissances et de son jugement ? Hélas ! le peuple sait bien que le citoyen Louis Bonaparte est un homme d'un esprit fort ordinaire, un homme qui s'entend mieux à manier un fusil de chasse qu'à débrouiller les affaires de l'État ; le peuple sait bien aussi que le citoyen Louis Bonaparte a commis deux actes de folie en essayant de se faire proclamer empereur des Français à Strasbourg et à Boulogne. Le peuple sait bien, enfin, que le citoyen Louis Bonaparte n'est ni un homme de bon esprit, ni un homme de bon jugement.

Jacques Bonhomme s'étonnait donc beaucoup du grand tumulte qui se faisait à propos du citoyen Louis Bonaparte, et il se demandait si tout cela était bien clair ; s'il n'y avait pas dans la foule qui criait : Vive Napoléon ! vive l'empereur ! des gens qui gagnaient à ce passe-temps-là plus d'argent qu'un honnête ouvrier n'en peut gagner dans sa journée... Néanmoins, Jacques Bonhomme était d'avis qu'il ne fallait pas donner à l'affaire plus d'importance qu'elle n'en méritait ; Jacques Bonhomme était d'avis que l'Assemblée ferait sagement d'admettre parmi ses membres le citoyen Louis Bonaparte, sans chicaner le moins du monde sur son élection.

L'Assemblée a pensé comme Jacques Bonhomme ; mais l'Assemblée a eu le tort de s'occuper pendant toute la séance de la question de savoir si elle admettrait ou si elle n'admettrait pas le citoyen Louis Bonaparte. Une séance pour un homme, c'est trop !

Mercredi.

Les fonctionnaires publics appelés à la représentation nationale pourront-ils conserver leur emploi, tout en demeurant représentants du peuple ? Telle était la question que l'Assemblée avait à résoudre. — L'Assemblée a décidé que les employés pourraient conserver leur mandat de représentant, mais qu'ils seraient tenus d'abandonner le traitement de leur emploi.

Jacques aurait voté avec la majorité de l'Assemblée.

Jeudi.

Le citoyen Pierre Leroux, que le peuple de Paris a envoyé à l'Assemblée nationale, a fait un tableau de la misère des ouvriers qui a vivement ému Jacques Bonhomme. Le citoyen Pierre Leroux est plein de cœur ; il ressent les souffrances du peuple, comme si c'étaient les sien-

nes. Malheureusement le citoyen Pierre Leroux n'est pas fort sur les remèdes qui conviennent au mal ; du moins, c'est l'avis de Jacques Bonhomme. Le citoyen Pierre Leroux voudrait, par exemple, qu'on établît des colonies agricoles. Mais, pour établir des colonies agricoles, il faut de l'argent, et pour avoir de l'argent, il faut augmenter les impôts. Or, Jacques Bonhomme pense que l'on soulagera bien mieux le peuple en diminuant les impôts qu'en les augmentant.

À la fin de la séance, on a lu une lettre du citoyen Louis Bonaparte. Dans cette lettre, il y avait la phrase que voici : « Si le peuple m'imposait des devoirs, je saurais les remplir. » Peut-être la phrase voulait-elle dire beaucoup plus qu'un bon citoyen ne doit dire dans une république, peut-être ne voulait-elle rien dire. L'Assemblée a eu le tort d'en prendre beaucoup de souci.

Vendredi.

Le citoyen Louis Bonaparte aime à écrire, mais il n'a pas toujours la main également heureuse. Hier, par exemple, peu s'en est fallu que sa lettre ne le fît déclarer traître à la patrie. En voici une autre qui est infiniment mieux accueillie. Elle renferme la démission du citoyen Bonaparte. Jacques Bonhomme félicite le citoyen

Bonaparte de sa résolution : n'avons-nous pas déjà bien assez de difficultés sur les bras ?

Voici maintenant une autre affaire. Tout le monde sait que les élections n'ont pas été faites partout d'une manière irréprochable ; tout le monde sait que les commissaires du gouvernement, les employés grands et petits, et jusqu'aux maires, ont voulu, dans beaucoup d'endroits, faire les élections à leur manière. Dans le département de l'Hérault, un maire a fermé le scrutin à 3 heures, au lieu de le laisser ouvert jusqu'à 6, — et cela afin d'empêcher les paysans des environs, qui étaient opposés à son candidat, M. Laissac, de venir voter. L'Assemblée a ordonné qu'une enquête serait faite sur l'élection, — et si les choses se sont passées comme on l'a rapporté, l'élection sera cassée. — Jacques Bonhomme pense que ce sera d'un bon exemple pour l'avenir.

Plusieurs colons de l'Algérie ont demandé que cette colonie fût réunie à la France. Ces braves gens ont pensé, aux rebours du bon sens, qu'ils seraient mieux gouvernés par les bureaucrates de Paris que par un gouvernement siégeant à Alger. L'Assemblée n'a pas été de leur avis ; elle a décidé que l'Algérie continuerait d'être gouvernée à part. Mais comme le gouvernement de l'Algérie est plein d'abus, l'Assemblée a décidé en même temps qu'on s'occuperait sans retard des moyens de l'améliorer.

Fort bien ! mais que le comité des colonies n'aille pas s'endormir !

Samedi.

Jacques Bonhomme a eu aujourd'hui le cœur navré. Dans plusieurs départements, les paysans, accablés de misère, ont refusé de payer l'impôt des 45 centimes. Dans la Creuse, ils se sont mis en insurrection contre l'autorité. Il y a eu un combat près de Guéret ; treize hommes ont été tués. Les paysans ont eu le dessous.

C'est le citoyen Pierre Leroux qui est venu raconter à l'Assemblée ces faits lamentables et demander ce que le gouvernement comptait faire. Le ministre des finances a répondu que le gouvernement ne pouvait se passer des 45 centimes. Jacques Bonhomme pense que si le ministre connaissait bien la situation des pauvres paysans des campagnes, il ferait tout au monde pour se passer des 45 centimes. Il proposerait, par exemple, de réduire l'armée d'un bon tiers, de congédier les employés inutiles et de dissoudre les ateliers nationaux, pour lesquels on vient encore de demander 3 millions. Ah ! si Jacques Bonhomme était ministre des finances !

L'Assemblée nationale ne siège pas le dimanche. Lundi elle doit s'occuper de la question des chemins de fer. Vous savez que le ministre des finances veut que le gouvernement, qui dans ce moment-ci est très pauvre, nous rembourse les bons du Trésor et les créances des caisses d'épargnes, rachète les chemins de fer. Jacques Bonhomme, qui n'a pas l'habitude d'acheter une blouse même avant d'avoir payé l'ancienne, espère bien que l'Assemblée nationale enverra promener le ministre des finances.

Quatrième numéro
Du 9 au 13 juillet 1848

Sommaire.

Guerre civile et misère. — Sur ce que l'on peut faire pour améliorer la condition du peuple. — Timbre et Cautionnement. — Réorganisation du Conseil municipal. — Si Jacques Bonhomme avait de l'argent ! — Entente cordiale entre la France et l'Angleterre. — Jacques Bonhomme à l'Assemblée nationale. — Dissolution des Ateliers nationaux. — Nouveau plan des Finances. — Nouveau Gouvernement. — Décrets relatifs aux bons du Trésor et à la Caisse d'épargne, etc.

La plus effroyable guerre civile a ensanglanté Paris pendant trois jours. L'autorité de l'Assemblée nationale, issue du suffrage universel, a été tenue en échec par l'insurrection, répandue dans la moitié la plus peuplée de la ville. Force lui est restée, mais des milliers de citoyens ont payé de leur sang et de leur vie ce douloureux triomphe ; mais des milliers d'insurgés attendent dans les prisons les suites de leur fatale entreprise !

Qu'était-ce que ces hommes qui ont joué le rôle de barbares contre la civilisation ?

Il y avait parmi eux des bandits, ennemis de toute société, qui poussaient au désordre pour se livrer au pillage ; des mécontents, des ambitieux qui voulaient satisfaire leurs mauvaises passions : des agents provocateurs agissant au nom de tous les partis, au nom de tous les ennemis de la France et de la République ; mais la masse était composée d'hommes égarés par les plus dangereux sophismes.

Ces hommes n'ont pas compris qu'il n'y a pas de gouvernement plus légitime que celui qui sort du suffrage universel, et qu'en politique il ne saurait y avoir de crime plus grand que la

révolte de quelques-uns contre l'autorité d'une assemblée qui représente le pays.

Ces hommes n'ont pas compris que la misère dont ils souffrent avec la société tout entière, ne peut être efficacement soulagée que par la reprise du travail.

Ils n'ont pas compris que le travail ne peut reprendre que si la confiance se rétablit, si les possesseurs d'un avoir quelconque se rassurent, si les capitaux reprennent le chemin de l'usine, de la manufacture, de l'atelier.

Ils n'ont pas compris qu'une fois l'Assemblée nationale renversée et remplacée par une dictature incapable et impossible, la plus affreuse guerre civile s'étendait sur toute la France, le travail devenait impossible, et la misère plus effroyable que jamais.

Leur défaite leur nuit donc bien moins que leur victoire.

Sur ce que l'on peut faire pour améliorer la condition du peuple.

On a commis une grave imprudence après Février. On a dit au peuple : Tu es misérable, eh bien ! du jour au lendemain nous allons te rendre heureux. Tu as jusqu'à présent beaucoup travaillé et peu gagné. Eh bien ! à l'avenir, tu travailleras peu et tu gagneras beaucoup.

Ceux qui disaient ces choses au peuple étaient des gens instruits, nous ne disons pas éclairés ; des gens qui avaient passé leur vie à écrire des livres et des journaux. Le peuple les a crus sur parole, et il a d'abord patiemment attendu la fin de sa misère.

Mais voici ce qui est arrivé.

Les hommes qui avaient fait au peuple ces promesses somptueuses se sont bientôt aperçus qu'ils ne pourraient les tenir. Ils se sont aperçus que l'on ne pouvait du jour au lendemain enrichir tous les pauvres, soulager tous les souffrants.

Alors qu'ont-ils fait ?

Ils ont dit au peuple que leurs bonnes intentions avaient été traversées par les bourgeois ;

ils ont dit que les bourgeois s'opposaient, les uns sourdement, les autres ouvertement, à ce qu'ils fissent le bien du peuple ; ils ont dit qu'il y avait une *réaction* contre la République égalitaire et fraternelle.

Alors qu'a fait le peuple ?

Le peuple a pensé qu'on voulait lui escamoter la République, et il a voulu la reconquérir.

Déplorable erreur !

Si le peuple avait écouté la raison, au lieu d'écouter les passions, voici ce qu'aurait fait le peuple.

Il se serait dit :

Ceux qui affirment qu'ils peuvent transformer en un jour la pauvreté en richesse, se trompent ou me trompent. Je ne veux point les écouter. Je possède maintenant la république avec le suffrage universel, la liberté d'association et la liberté de la presse : eh bien, avec le suffrage universel, la liberté d'association et la liberté de la presse, je pourrai toujours, aussitôt que je le voudrai, obtenir les améliorations que je croirai justes et nécessaires.

En attendant, je vais me mettre à travailler d'abord, ensuite à étudier sérieusement toutes les questions économiques qui me concernent.

Si le peuple avait tenu cette conduite prudente et sage, il en serait résulté ceci :

Chacun, s'apercevant que la fermentation générale était calmée, aurait repris confiance, et aussitôt la crise commerciale et financière aurait cessé.

Voilà pour le présent.

Maintenant voici pour l'avenir.

En étudiant les questions économiques, le peuple aurait acquis la conviction entière :

En premier lieu, que si des améliorations notables dans sa situation sont possibles dans un délai de peu d'années, en revanche, c'est une chimère que de rêver pour lui un *pays de Cocagne* où l'on gagnera beaucoup en travaillant peu ;

En second lieu, qu'il n'y a qu'un moyen pratique immédiatement réalisable de venir en aide au pauvre peuple, et que ce moyen consiste à diminuer la dépense du budget.

Alors le peuple aurait fait, lui aussi, son plan de finances.

Le peuple aurait dit : Je n'ai pas besoin d'une armée permanente de 350 000 hommes : 150 000 hommes me suffisent.

Ci, une économie de 200 millions

Je n'ai pas besoin d'une marine militaire qui me coûte 120 millions ; les États-Unis se contentent d'une marine inférieure des deux tiers à la mienne, et cependant les États-Unis se croient, et son, en effet, suffisamment protégés sur mer.

Ci, une autre économie de 80 millions

Je n'ai pas besoin de payer chaque année plus de 100 millions d'impôts pour l'exécution de travaux publics que je pourrais beaucoup mieux et beaucoup plus économiquement exécuter moi-même, par des associations volontaires de petites sommes de 100, 50, 25 ou 10 fr.

Ci 60 millions

Je n'ai pas besoin non plus de payer une armée de 140 000 employés civils, tandis que les États-Unis sont parfaitement gouvernés avec 12 000 fonctionnaires.

Sur ce chapitre, et sur plusieurs autres dont le détail est inutile, je puis économiser encore au moins 60 millions, ce qui fait en totalité une économie annuelle de 500 millions. Or, la dépense totale du budget étant de 1 500 millions, cela le réduirait à 1 milliard.

Maintenant, si le peuple de France n'avait, chaque année, à payer qu'un milliard, au lieu de 1 500 millions, pour ses frais de gouvernement, il pourrait exiger la suppression d'une foule d'impôts onéreux et vexatoires ; il pourrait demander et obtenir la suppression de la plupart des impôts qui augmentent le prix de ses objets de consommation, le prix du pain, du vin, de la bière, le prix des meubles, des outils, des maisons, en un mot, le PRIX DE LA VIE.

Il pourrait demander et obtenir, en remplacement de la multitude d'impôts qui le grèvent et le vexent, l'établissement d'un impôt unique, proportionnel du revenu de chacun.

Cet impôt, pouvant être établi sans entraver aucunement la liberté, le peuple jouirait alors de tous les avantages de la liberté du travail et du commerce.

Alors aussi la condition du peuple se trouverait véritablement et efficacement améliorée.

Alors la République française serait la meilleure des républiques, et le peuple français un des peuples les plus heureux de la terre.

Timbre et Cautionnement

Quand on exige le timbre des journaux, c'est comme si on disait :

Tu ne liras aucune feuille publique sans payer une amende de 5 centimes par jour, ou 15 francs par an ;

Si tu as une idée à communiquer à tes concitoyens par voie d'affiche, tu ne le feras qu'à la condition de payer une amende de 5 ou 6 francs, suivant que tu feras pour cent ou deux cents affiches de la plus petite dimension.

Quand on exige qu'un journal paye le cautionnement, on agit en vertu de ce principe : qu'il n'y a que ceux qui peuvent laisser chômer un capital de 20, 30 ou 40 000 francs qui ont le droit de publier leurs opinions et d'exercer la profession de publiciste.

Il paraît à Jacques Bonhomme qu'il y a une grande contradiction de la part de ceux qui ont inventé le timbre et le cautionnement, et qui n'ont jamais cessé de dire que la liberté de la presse est la condition indispensable des sociétés modernes les plus avancées.

Le timbre et le cautionnement ne sont soutenables que lorsqu'on avoue franchement qu'il faut limiter le plus possible la liberté de penser, d'écrire et de publier ses opinions.

Mais les abus ? mais la licence ? — À cette objection, Jacques Bonhomme a une réponse bien simple.

D'abord, l'expérience a prouvé que les entraves du timbre et du cautionnement n'ont jamais empêché la formation d'un journal dangereux, la publication d'un écrit malveillant ou saugrenu. Nous pourrions citer des centaines d'exemples. L'espèce humaine est ainsi faite, que quand il s'agit de quelque chose de mal, les difficultés servent tout simplement d'excitants.

Ensuite, n'a-t-on pas des lois répressives contre la presse, contre ceux qui font des écrits attentatoires aux mœurs publiques, à la réputation ou à la fortune d'autrui ? Qu'on perfectionne ces lois, qu'on les multiplie, qu'on les rende autant sévères que possible, mais qu'on laisse faire à ceux qui veulent agir sous leur responsabilité.

Jacques Bonhomme a fait son apparition au milieu d'un déluge d'autres feuilles de toutes les couleurs, et dont les quatre-vingt-dix-neuf centièmes, selon lui, débitaient au public de fort mauvaises réflexions. Ce débordement inévitable, dans les premiers moments de liberté,

commençait à se calmer de lui-même, lorsque l'état de siège a été proclamé ; le sens commun se faisait jour dans quelques nouveaux canards, le lecteur se fatiguait de la presse grossièrement épicée qu'on lui débitait ; et finalement, le public s'avancait vers le moment où il aurait joui de tous les avantages de la libre vulgarisation de la pensée, avantages qui l'emportent de beaucoup sur les inconvénients.

Nous ne croyons pas à l'efficacité de la fiscalité préventive. Nous pensons qu'on entend mal les intérêts de la société et de la civilisation en remettant en vigueur des lois illibérales contre la presse. Nous sommes persuadé qu'on prend pour remède une des causes du mal.

Réorganisation du Conseil municipal

Bonne et excellente mesure, dont il faut savoir gré au pouvoir exécutif.

Depuis quatre mois, les affaires de la ville étaient livrées au provisoire, c'est-à-dire forcément, à l'anarchie et au désordre, malgré la bonne volonté de beaucoup de ceux qui y prenaient part. On avait eu raison de dissoudre le conseil municipal le lendemain de la révolution,

pour n'avoir pas à le consulter dans une série de mesures d'urgence ; mais on avait eu tort de ne pas le rappeler sous une forme ou sous une autre, dès que son concours était devenu nécessaire, dès que l'Assemblée nationale avait été réunie, dès que la Commission exécutive avait été chargée de mettre de l'ordre dans l'administration du pays.

La nouvelle Commission, d'accord avec le maire de Paris, avait à redresser toutes les mesures qui ont été prises, et à pourvoir aux énormes dépenses nécessitées par la révolution. La besogne ne sera pas facile.

Au nom du peuple français.

Le président du conseil des ministres chargé du pouvoir exécutif,

Vu l'article 1^{er} du décret de l'Assemblée nationale du 3 de ce mois,

Vu le rapport du ministre de l'intérieur ;

arrête :

Art. 1^{er}. Sont nommés membres de la commission municipale et départementale, chargés d'exercer provisoirement les fonctions attribués au conseil général de la Seine et au conseil municipal de Paris,

Les citoyens :

Arago, ancien membre du conseil municipal de Paris.

Chevalier, id.

Delestre, id.

Dupérier, id.

Galis, id.

Say (Horace), id.

Thierry, id.

Considérant, id.

Mortimer-Ternaux, id.

Boulay (de la Meurthe), id.

Lanquetin, id.

Riant, id.

Buchez, représentant du peuple

Froussard, id.

Vaulabelle, id.

Ferdinand de Lasteyrie, id.

Vayin, id.

Guinard, id.

Peupin, id.

Garnon, id.

Philippe Lebas, membre de l'Institut.

Litré, id.

Liouville, représentant du peuple.

Outin, manufacturier.

Chevallon, représentant du peuple.

Moreau, ex-maire du 7^e arrondissement.

Bourdon.

Ramon de la Croisette, colonel de la 4^e légion.

Duvegier, avocat.

Pelouze, membre de l'Institut.

Boissel, représentant du peuple.

Péan, id.

Boulatignier, id., conseiller d'État.

Art. 2. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, à l'hôtel de la présidence, le 4 juillet 1848.

E. Cavaignac.

Le ministre de l'intérieur,
Sénart.

Si Jacques Bonhomme avait quelques millions à sa disposition, il les partagerait entre :

1° M. Cabet, s'il s'engageait à emmener quelque part beaucoup de socialistes communistes pour fonder la communauté icarienne qui doit faire le bonhomme de l'humanité :

2° M. Pierre Leroux, s'il s'engageait à emmener quelque part les socialistes communistes qui ont comme lui foi dans le système de la Triade ;

3° M. Considérant, s'il voulait emmener quelque part les socialistes phalanstériens qui ont comme lui foi dans le système de Fourier ;

4° M. Louis Blanc, s'il voulait se mettre à la tête de tous ceux qui veulent organiser le travail comme lui ;

5° À M. Proudhon, à condition qu'il organiserait sa grande banque d'échange ;

6° À MM. Caussidière, Lagrange, Raspail, Blanqui, Thoré, etc., s'ils voulaient enrégimenter des hommes de bonne volonté pour fonder quelque part la *vraie République* de leur choix.

Il y a des gens qui prétendent que les désastres de la France profitent à l'Angleterre. Ces gens-là se trompent. L'Angleterre, au lieu d'exporter plus de marchandises que de coutume, depuis quatre mois, en exporte moins. Dans le dernier trimestre, la diminution des recettes de la douane anglaise a été de 500 000 livres sterlings (12 millions 500 000 francs). Aussi les Anglais ont-ils été très charmés d'avoir vu le général Cavaignac arriver aux affaires, car ils sont persuadés que la fin de la crise en France amènera la fin de la crise en Angleterre.

Montaigne disait : Le profit de l'un fait le dommage de l'autre. Montaigne avait tort. Il y a entre les nations une immuable solidarité dans les souffrances aussi bien que dans la prospérité.

Ce qui fait que nous ne devons jamais souhaiter du mal aux autres nations, car ce serait nous en souhaiter à nous-mêmes.

Chronique politique

JACQUES BONHOMME A L'ASSEMBLEE NATIONALE. — Jacques Bonhomme continue à suivre attentivement les séances de l'Assemblée nationale, et de jour en jour il est mieux persuadé des bonnes intentions et du bon esprit des représentants du peuple. S'ils ne font pas tout le bien qu'on attendait d'eux, ce n'est point mauvaise volonté, c'est faute de savoir au juste ce qui est bon à faire. La majorité de l'Assemblée se compose de gens raisonnables qui craignent naturellement de se jeter dans des expériences hasardeuses, où le peuple pourrait fort bien laisser le peu qu'il possède au lieu d'y faire fortune. Jacques Bonhomme approuve beaucoup la prudence et la circonspection de l'Assemblée nationale à l'endroit des systèmes qui promettent au peuple « plus de beurre que de pain ». Lui aussi se défie grandement des systèmes et de ceux qui les font. Cependant il fait exception pour un seul, pour le système Franklin. Qu'est-ce que le système de Franklin ? Mon Dieu, c'est

simple comme bonjour, et cela peut s'exposer en quatre mots. Franklin était, comme le savent la plupart des lecteurs de Jacques Bonhomme, un simple ouvrier imprimeur qui est devenu un des plus grands hommes d'État de la République américaine. Or, Franklin avait remarqué que le meilleur procédé à suivre pour arriver à la fortune, c'est de vivre sobrement et d'économiser sur ses dépenses. Ce procédé-là, dont il avait fait usage pour lui-même, et dont il s'était bien trouvé, il le conseillait aux gouvernements aussi bien qu'aux particuliers. Soyez économes des deniers du peuple, disait-il sans cesse, gouvernez-le à bon marché, *car il sera toujours d'autant plus riche que vous lui prendrez moins.*

Jacques Bonhomme engage les représentants du peuple à avoir toujours présent à l'esprit ce conseil de Franklin, lorsqu'il s'agira de voter de nouvelles dépenses. Jacques Bonhomme est persuadé que la France pourrait être gouvernée moyennant un milliard tout au plus chaque année, et il lui en coûte aujourd'hui près du double ! Des économies donc, citoyens représentants, des économies toujours et sur toutes choses !

Jacques Bonhomme ne dira rien de ce qui s'est passé dans la semaine précédente. À quoi bon revenir sur des événements funestes ! Il faut tâcher de les oublier ; il faut, comme disait le citoyen Caussidière, mettre dans un sac toutes les discordes, toutes les haines, et le jeter

à l'eau, ce mauvais sac ! Ce ne serait pas, après tout, si difficile, car que voulons-nous tous ? la République ! Et par République, nous entendons tous un gouvernement populaire, qui soit le bon gardien des intérêts du peuple, qui s'occupe constamment des meilleurs moyens à employer pour soulager ceux qui souffrent. Voilà le gouvernement que nous voulons tous. Eh bien, au lieu de nous entre-déchirer, au lieu de nous tirer des coups de fusil (ce qui ne vide aucune question), discutons paisiblement, jusqu'à ce que nous sachions au juste comment doit être faite notre République pour donner au peuple le plus de bien-être possible. Discutons, mais pour Dieu, ne finissons plus nos discussions avec des coups de fusils et des pavés !

Cela dit, Jacques Bonhomme commence sa revue des travaux de la semaine.

Lundi.

La séance a bien débuté ce jour-là. M. Cavaignac est venu annoncer la dissolution des ateliers nationaux. M. Cavaignac a ajouté, du reste, que les ouvriers n'en souffriraient aucunement ; qu'on accorderait des secours à ceux qui en auraient besoin, jusqu'à ce qu'ils trouvassent du travail. Pour le dire en passant, Jacques Bonhomme est très content de la manière d'agir et du langage de M. Cavaignac. Celui-là n'est pas

un charlatan qui fait des phrases, qui cherche, comme on dit, à jeter de la poudre aux yeux. C'est un homme qui dit nettement et simplement sa pensée, qui va droit au but, et qui agit comme il parle.

Jacques Bonhomme a une entière confiance en M. Cavaignac, et il espère qu'elle sera, cette fois-ci, tout à fait justifiée. Seulement, Jacques Bonhomme voudrait bien que M. Cavaignac levât l'état de siège, car si Jacques Bonhomme consent volontiers à être gouverné par un militaire, il n'aime pas à être gouverné militairement.

Donc M. Cavaignac a dissous ces prétendus ateliers nationaux où l'ouvrier allait tout simplement désapprendre à travailler. Le nouveau ministre des finances, M. Goudchaux, est venu ensuite présenter son plan de finances. Ce plan consiste principalement à emprunter 150 millions à la Banque de France, et à établir un nouvel impôt qu'on évalue à 36 millions sur les successions, — moyennant quoi le ministre s'engage : 1° à rembourser en argent pour les petits dépôts, et en rentes pour les gros, les livres des Caisses d'épargne ; 2° à rembourser en rentes les bons du Trésor. — Il y a pour 350 millions de dépôts aux Caisses d'épargne, et pour 250 millions de bons du Trésor ; — 3° à faire un prêt de 5 millions à l'industrie du bâtiment.

M. le ministre des finances a retiré aussi deux projets de loi qui avaient été présentés par son prédécesseur, M. Duclerc, pour le rachat des chemins de fer et des assurances. M. Duclerc voulait que le gouvernement exploitât lui-même tous les chemins de fer et se chargeât de faire toutes les assurances. Quant aux actionnaires des compagnies de chemins de fer et des compagnies d'assurances, on les aurait indemnisés bien ou mal. C'était un plan absurde. M. Goudchaux a bien fait de le retirer. Mais il a eu tort de ne le retirer que provisoirement. Aussi longtemps, en effet, que les entreprises des chemins de fer, par exemple, seront menacées d'expropriation, il ne s'en créera pas de nouvelles, et ce sera autant de travail de moins dans le pays.

Le plan de M. Goudchaux a été du reste parfaitement accueilli, et Jacques Bonhomme pense que la sagesse et la modération de ce plan sont pour beaucoup dans le mouvement de confiance qui commence aujourd'hui à se faire sentir partout.

Mardi

On n'a pas fait grand-chose. On a beaucoup discuté sur les appointements à donner aux ministres. Il a été décidé que M. Cavaignac, qui est président du conseil, recevrait 10 000 francs

par mois, et les autres ministres 4 000 fr. La commission avait bien proposé 3 000 fr., et Jacques Bonhomme trouve que c'était bien suffisant ; mais il y a des gens qui pensent qu'un ministre ne peut pas vivre avec moins de 50 ou 60 000 fr. par an. M. Thiers, par exemple, ce petit homme qui a toujours été partisan de grandes dépenses, aurait voulu qu'on donnât 5 000 fr. aux ministres. L'Assemblée s'est montrée plus économe que M. Thiers, mais elle ne l'a pas encore été suffisamment.

On a voté, sans discussion, les 5 millions demandés pour secourir l'industrie du bâtiment. Jacques Bonhomme espère que ce prêt accordé à l'une des principales industries de Paris donnera de bons résultats. Cependant Jacques Bonhomme pense qu'il ne faut pas marcher trop loin dans ce chemin-là. Le capital que l'on prête à une industrie est, en effet, forcément enlevé aux autres, car le gouvernement ne va pas chercher ses capitaux dans la lune ; il les puise tout simplement dans les poches des contribuables. Quand donc il fait un prêt ou un cadeau à une branche de travail, ce sont les travailleurs des autres branches de travail qui supportent les frais de ce prêt ou de ce cadeau. Voilà pourquoi l'État doit être extrêmement sobre de largesses !

Mercredi.

On a démolé le ministre de l'instruction publique, M. Carnot. Voici à quelle occasion. M. Carnot a approuvé la publication d'un *Manuel de l'Homme et du Citoyen* qui renferme des idées communistes. L'Assemblée n'a pas pensé qu'un ministre de l'instruction publique dût se faire le patron de ces idées-là, et elle a blâmé M. Carnot. Le lendemain, M. Carnot a donné sa démission.

Voici comment le ministère est maintenant composé :

MM.

CAVAIGNAC, président du Conseil ;

SENARD, ministre de l'intérieur ;

BEDEAU, ministre des affaires étrangères ;

GOUDCHAUX, ministre des finances ;

RECURT, ministre des travaux publics ;

BETHMONT, ministre de la justice ;

LAMORICIERE, ministre de la guerre ;

BASTIDE, ministre de la marine et des colonies ;

TOURRET, ministre de l'agriculture et du commerce ;

VAULABELLE, ministre de l'instruction publique.

On dit que le département des cultes, qui faisait partie du ministère de l'instruction publique, sera réuni au ministère de l'intérieur.

Dans la même séance, l'Assemblée a adopté l'emprunt de 150 millions que le ministre des finances a conclu avec la Banque, et voté un crédit de 3 millions pour encourager les associa-

tions de travailleurs. Jacques Bonhomme dira une autre fois son avis tout au long sur ces sortes d'associations ; en attendant, il constate avec plaisir que l'Assemblée adopte avec empressement toutes les mesures qu'elle croit propres à améliorer la situation des travailleurs.

On a proposé aussi de supprimer le décret qui limite à onze heures la durée de travail dans les départements et à dix heures dans Paris. Ce décret a été funeste à notre industrie, dont il a augmenté les prix de revient et par conséquent diminué les débouchés. L'Assemblée en décidera prochainement la suppression, et elle fera bien.

Jeudi.

Jour de la cérémonie funèbre, il n'y a pas eu de séance. Un service en l'honneur des victimes des journées de juin a été célébré sur la place de la Concorde. Un autel y avait été dressé ; le palais de l'Assemblée et de la Madeleine étaient tendus de noir. Pussions-nous, hélas ! ne plus revoir de si désolantes cérémonies.

Vendredi.

Le général Cavaignac a annoncé la prolongation de l'état de siège. Jusqu'à quand ? M. Cavaignac nous l'a laissé ignorer. M. Cavaignac a annoncé toutefois que les journaux supprimés pourraient reparaitre, mais... avec un cautionnement. *Jacques Bonhomme* sera donc obligé d'avoir un cautionnement. Pauvre Jacques Bonhomme !

Jacques Bonhomme demande que M. le général Cavaignac, à son tour, soit tenu de consigner un cautionnement au trésor, pendant toute la durée de ses fonctions ; car la France a certainement plus besoin d'être garantie contre les fautes que peut commettre M. Cavaignac, président du conseil, qu'elle n'a besoin de l'être contre les sottises que peut dire M. Jacques Bonhomme, simple journaliste.

Le même jour, l'Assemblée a décidé :

1° Que les dépôts des caisses d'épargne au-dessous de 80 fr. seront remboursés en argent ;

2° Que les dépôts de 80 fr. et au-dessus seraient remboursés en rentes 5% au cours de 80 fr. Ceux qui ont 80 fr. à la caisse d'épargne recevront un coupon que leur donnera droit à 5 fr. de rentes. En vendant ce coupon à la Bourse, ils en retireront 80 fr. (dernier cours de la Bourse du 7 avril.) — Mais Jacques Bonhomme

pense qu'ils feront mieux de le garder. Les fonds publics monteront probablement encore, et, lorsque le 5% sera, par exemple, à 10 fr. (il était à 120 avant le 24 février) ceux qui l'auront reçu à 80, pourront, en le vendant, faire un bénéfice de 20 fr. sur chaque coupon.

L'Assemblée a décidé enfin que les bons du Trésor seront remboursés en rentes 3% au cours de 55. C'est un peu plus haut que le cours de la Bourse du même jour. Jacques Bonhomme pense qu'on aurait mieux fait de s'en tenir au cours de la Bourse ; car il ne faut pas que les créanciers de l'État soient exposés à perdre, en allant réaliser à la Bourse le montant de leurs créances. Jacques Bonhomme a, toutefois, la confiance que les fonds continueront rapidement à monter, et par conséquent, que s'il y a perte pour les porteurs de bons, cette perte sera extrêmement minime.

Samedi.

Il n'y a pas eu de séance à cause des réparations à faire dans l'intérieur de la salle. Dans les bureaux on a discuté le projet de constitution.

En résumé, tout a marché assez bien cette semaine, la confiance renaît et les affaires commencent à reprendre. Bon courage donc ! en-

core quelques efforts et nous sortirons de la
crise !

TABLE.

Introduction	5
Numéro 1 : du 11 au 15 juin 1848	9
Histoire de Jacques Bonhomme. — Comment lui est venue l'idée d'écrire un journal. — Comment il entend la liberté. — Son opinion sur l'Assemblée nationale. — Comment il comprend l'État. — Son plan financier. — Jacques Bonhomme dit son mot sur le recrutement, les élections, les bons du Trésor, les caisses d'épargne et les fonds secrets, les attroupements et les affaires étrangères.	
Numéro 2 : du 15 au 18 juin 1848	37
Quelques idées sur les socialistes, ou À qui le tour ? — Jacques Bonhomme attend la Constitution avec l'impatience. — Comme quoi prendre cinq et rendre quatre, ce n'est pas donner. — Consultations gratuites de Jacques Bonhomme. — Le Service de la poste. — Une mystification. — Chronique politique. — M. Louis Bonaparte. — Les trente-six manières de faire banqueroute. — Vive la République de Jacques Bonhomme. — L'Assemblée nationale.	
Numéro 3 : du 15 au 18 juin 1848	67
Aux citoyens Lamartine et Ledru-Rollin. — Funeste gradation. — Les Conseils des Départements et des Communes. — Tous les Français fonctionnaires publics. — Plan du ministre des finances. — Caution-	

nements. — Consultations gratuites de Jacques Bonhomme. — Jacques Bonhomme à l'Assemblée nationale.

Numéro 4 : du 9 au 13 juillet 1848

103

Guerre civile et misère. — Sur ce que l'on peut faire pour améliorer la condition du peuple. — Timbre et Cautionnement. — Réorganisation du Conseil municipal. — Si Jacques Bonhomme avait de l'argent ! — En-tête cordiale entre la France et l'Angleterre. — Jacques Bonhomme à l'Assemblée nationale. — Dissolution des Ateliers nationaux. — Nouveau plan des Finances. — Nouveau Gouvernement. — Décrets relatifs aux bons du Trésor et à la Caisse d'épargne, etc.

